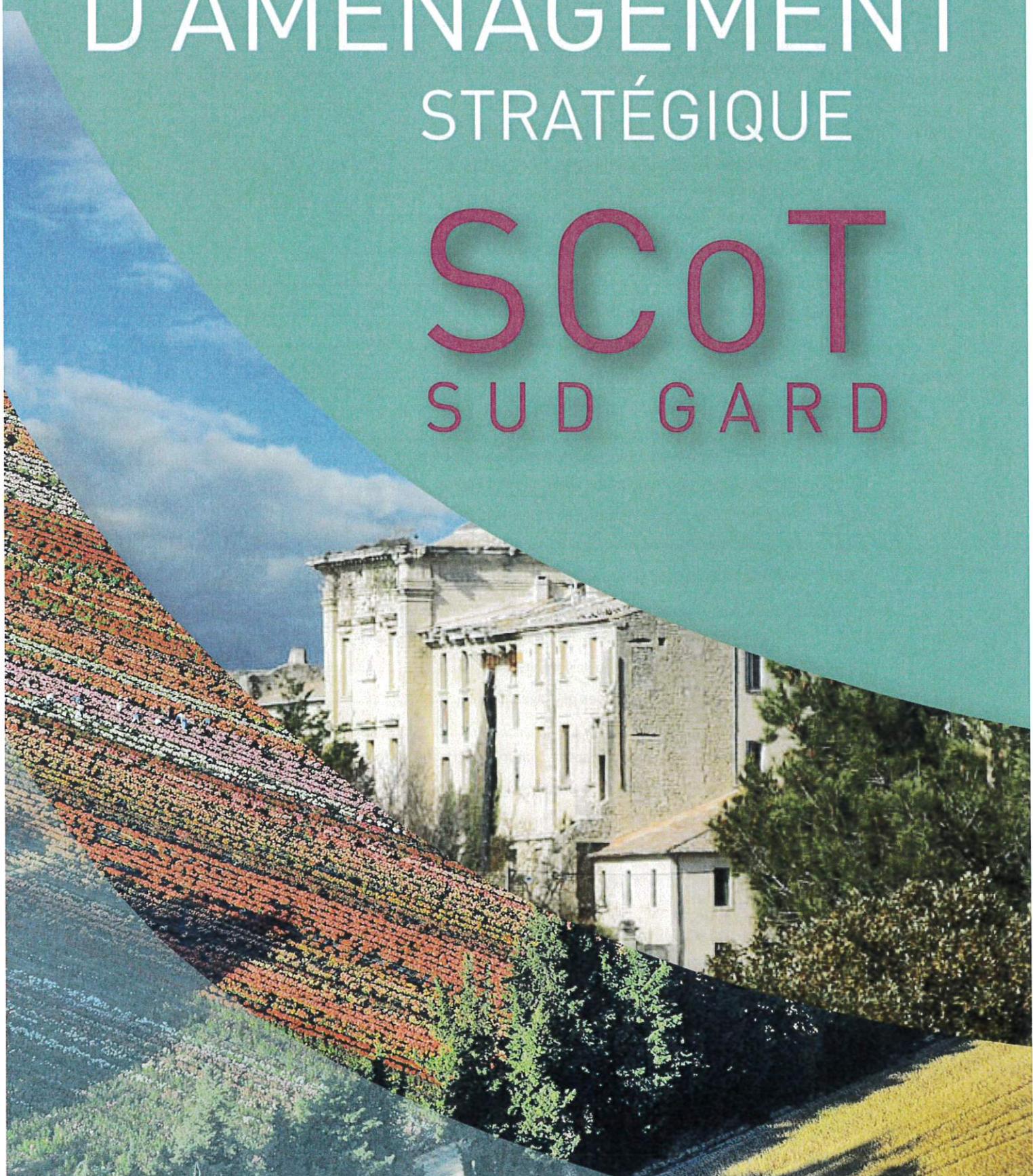


PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

SCOT SUD GARD



SOMMAIRE

LES FONDEMENTS DU PAS.....	6
Les enjeux transversaux.....	8
La préservation et le maintien du cadre de vie.....	8
L'adaptation au changement climatique.....	8
Faire projet commun dans le respect des identités locales.....	8
2040 « Un territoire entre ambitions et maîtrise ».....	9
Promouvoir une armature territoriale équilibrée	11
L'armature territoriale comme support de la déclinaison des ambitions du PAS	11
Conforter le rôle moteur du cœur d'agglomération	13
Renforcer les pôles d'équilibre	13
S'appuyer sur les pôles structurants de bassin de proximité	13
Pérenniser le rôle des communes d'appui au développement des polarités	13
Conforter les villages comme lieux de vie.....	14
Adapter l'armature aux dynamiques observées.....	14
AXE 1 : POUR UN TERRITOIRE RESILIENT ET VIVANT.....	16
1.1 Préserver et restaurer les espaces agricoles, naturels et humides	18
1.1.1 Conforter et restaurer la trame verte, bleue et noire.....	18
1.1.2 Protéger les continuités aquatiques et les zones humides	18
1.1.3 Garantir la pérennité des espaces agricoles	19
1.1.4 Préserver et valoriser les espaces de garrigues.....	19
1.2 Valoriser les paysages comme vecteurs d'identité et de résilience	21
1.2.1 Préserver la richesse paysagère du territoire.....	21
1.2.2 Valoriser les identités villageoises spécifiques	21
1.2.3 Accompagner les mutations des paysages	21
1.3 Poursuivre la sobriété foncière	24
1.3.1 Maitriser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	24
1.3.2 Prioriser la mobilisation du tissu urbain existant.....	24
1.3.3 Organiser une stratégie de désimperméabilisation et de renaturation	24
1.4 Préserver les ressources naturelles et accompagner leur gestion durable.....	25
1.4.1 Préserver, partager et restaurer durablement la ressource en eau face aux changements globaux	25
1.4.2 Favoriser une utilisation économique et rationnelle des matériaux	26
1.4.3 Préserver la qualité de l'air	26
1.5 Réduire la vulnérabilité face aux risques.....	26
1.5.1 Organiser le développement urbain en limitant l'exposition aux risques	26

1.5.2	Déployer les solutions fondées sur la nature pour réduire les aléas	27
1.5.3	Préserver la qualité du cadre de vie et la santé des habitants	27
1.6	Déployer une stratégie énergétique locale, renouvelable et partagée	28
1.6.1	Favoriser la sobriété énergétique.....	28
1.6.2	Promouvoir un bouquet énergétique local, diversifié et résilient.....	28
1.6.3	Encadrer l'implantation des projets d'énergie renouvelable	28
AXE 2 : POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITE, UN TERRITOIRE ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE		30
2.1	Maintenir une dynamique démographique tout en répondant aux besoins en logements	32
2.1.1	Maintenir une dynamique démographique modérée et assurer une production de logements en conséquence.....	32
2.1.2	Ajuster les dynamiques démographiques sur l'ensemble du territoire	32
2.2	Développer une offre de logements diversifiée pour faciliter les parcours résidentiels	33
2.2.1	Promouvoir des formes urbaines sobres en foncier	33
2.2.2	Encourager la production de logements pour tous	34
2.2.3	Accompagner la rénovation du parc de logements, notamment en centre ancien	35
2.3	Faciliter la mobilité à différentes échelles, du grand territoire au local	35
2.3.1	Inscrire le territoire du SCOT dans les dynamiques de mobilité à l'échelle du grand territoire	35
2.3.2	Déployer une offre performante de transports en communs à différentes échelles et faciliter l'intermodalité	36
2.3.3	Favoriser les modes actifs	37
2.3.4	Améliorer la fluidité des déplacements motorisés	37
2.3.5	Réduire les besoins de déplacement à la source	38
2.4	Offrir des équipements, commerces et services accessibles à tous à l'échelle des bassins de vie	41
2.4.1	Faire de l'accès aux services de santé une priorité.....	41
2.4.2	Assurer une répartition équilibrée des équipements et services	41
2.4.3	Garantir une offre commerciale de proximité sur l'ensemble du territoire	42
2.4.4	Faire du numérique un levier d'attractivité et de cohésion territoriale	42
AXE 3 : POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PRODUCTIF ET LOCAL EQUILIBRE		43
3.1	Affirmer le rôle économique du territoire	46
3.1.1	Valoriser les atouts économiques du SCOT Sud Gard à l'échelle régionale	46
3.1.2	Cibler l'accueil de nouvelles activités et gérer le foncier économique	46
3.1.3	Renforcer les centralités économiques	47
3.1.4	S'appuyer sur les projets économiques structurants	48
3.1.5	Localiser la logistique de manière cohérente avec les réseaux de transport, les zones d'activités et les centralités commerciales	50
3.2	Diversifier l'économie	51
3.2.1	Trouver un équilibre entre économie résidentielle (du quotidien) et économie productive (de pointe)	51
3.2.2	Renforcer l'économie productive en soutenant les filières d'avenir	51
3.2.3	Encourager la Recherche et développement locale et développer les pôles d'excellence	52
3.2.4	Soutenir une économie locale résiliente et durable	52

3.3	Faire évoluer le modèle commercial	53
3.3.1	Rééquilibrer l'offre commerciale au profit des centres urbains	53
3.3.2	Préserver la fonction commerciale des centres.....	54
3.3.3	Aménager des zones commerciales qualitatives	54
3.4	Dynamiser l'agriculture.....	56
3.4.1	Maintenir l'activité agricole	56
3.4.2	Reconquérir les friches agricoles	57
3.4.3	Diversifier l'activité agricole.....	57
3.4.4	Soutenir les activités halieutiques et valoriser les ressources marines du territoire	57
3.5	Développer le tourisme durable	58
3.5.1	Conforter les destinations touristiques et en développer de nouvelles.....	58
3.5.2	Diversifier l'offre touristique	59
3.5.3	Compléter l'offre en hébergement touristique.....	59
3.5.4	Soutenir le tourisme fluvial	60
3.5.5	Maîtriser le tourisme balnéaire.....	61
3.5.6	Porter le tourisme local itinérant.....	61

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 030-253003297-20251124-2025_11_24_02D-DE

Berger
Levrault

LES FONDEMENTS DU PAS



Les fondements du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) constituent les piliers sur lesquels repose l'ensemble du projet politique du SCoT. Ils traduisent la vision stratégique portée collectivement par les élus du territoire et structurent les orientations d'aménagement à moyen et long terme.

Le PAS du SCoT repose sur trois fondements structurants, qui traduisent la vision politique du territoire et encadrent la déclinaison des objectifs stratégiques :

Des enjeux transversaux déclinés en trois axes stratégiques

Le projet s'organise autour d'enjeux majeurs – transition écologique, équilibres territoriaux, qualité de vie – qui traversent l'ensemble des politiques publiques. Ces enjeux sont structurés en trois axes stratégiques, garants de la cohérence globale du projet d'aménagement.

Un scénario prospectif partagé, fruit d'un travail collectif

Élaboré avec les élus et les partenaires du territoire, le scénario prospectif du SCoT propose une trajectoire d'évolution à horizon 2040. Il constitue le fil directeur du projet et exprime la volonté collective de construire un développement équilibré, résilient et adapté aux spécificités du Sud Gard.

Une armature territoriale, socle spatial du projet

L'armature territoriale à horizon 2040 forme le cadre spatial de référence du PAS. Par la hiérarchisation de ses polarités et la répartition fonctionnelle des rôles entre les territoires, elle permet de territorialiser les ambitions du SCoT. Transversale à l'ensemble des axes du projet, elle structure les politiques d'accueil de population, d'équipements, de mobilités ou de développement économique, tout en maîtrisant l'étalement urbain.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Le projet d'aménagement stratégique du SCOT Sud Gard repose sur trois objectifs transversaux, qui structurent l'ensemble des orientations et garantissent la cohérence du projet.

LA PRESERVATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE

La qualité du cadre de vie est une valeur essentielle qui a émergé lors de la construction du projet. Ainsi, elle constitue une priorité pour le territoire. Fondement de l'attractivité du territoire, il s'agit de garantir un aménagement équilibré entre espaces urbanisés, naturels et agricoles, en veillant à la qualité paysagère, à l'accès au logement, à la mobilité et aux services, ainsi qu'à un environnement quotidien favorable pour l'ensemble des habitants. C'est au regard de cet objectif fédérateur que les choix réalisés et inscrits dans ce projet de territoire ont été réalisés.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face à l'accélération du changement climatique, le SCOT Sud Gard s'inscrit dans une trajectoire de transition fondée sur la sobriété et la résilience. Il adopte une approche transversale de l'enjeu du changement climatique, visant à limiter la vulnérabilité du territoire (ressource en eau, îlots de chaleur, risques naturels), à promouvoir la sobriété foncière et énergétique, à favoriser la production d'énergies renouvelables et à renforcer la capacité d'adaptation des activités économiques, agricoles et résidentielles.

FAIRE PROJET COMMUN DANS LE RESPECT DES IDENTITES LOCALES

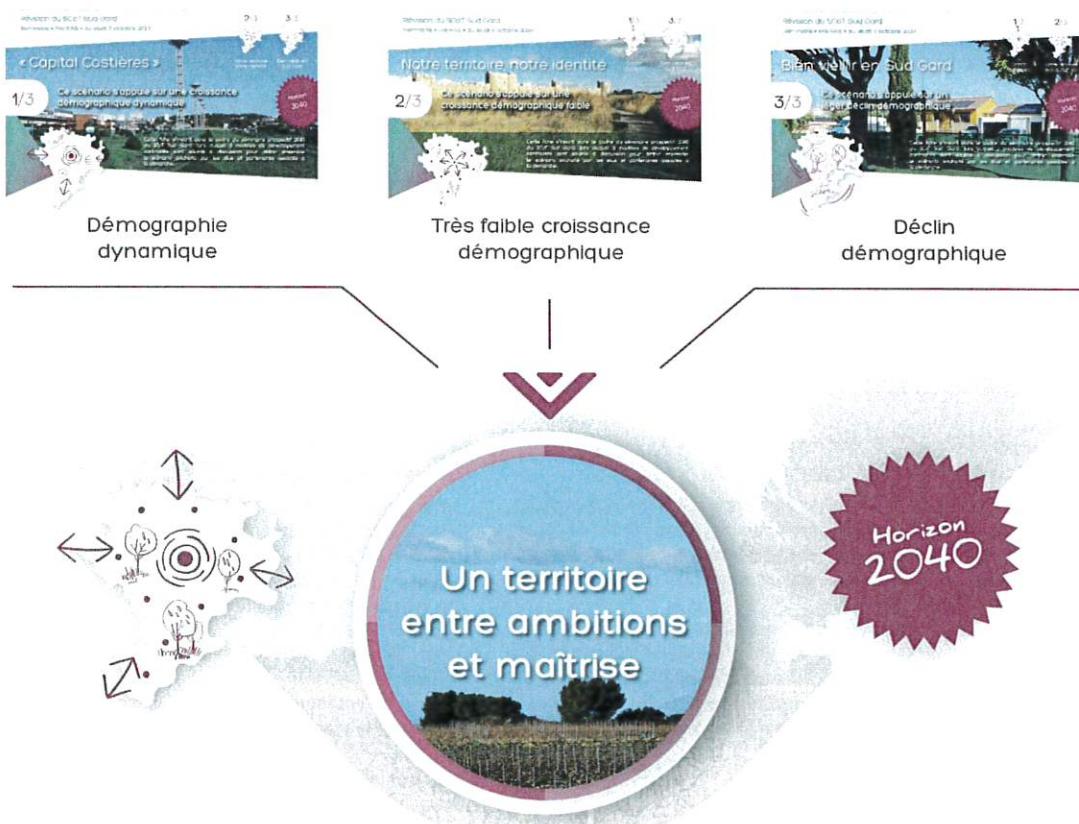
Le territoire du Sud Gard se caractérise par une identité plurielle, marquée par une diversité de paysages et de dynamiques locales. Cette pluralité doit devenir un atout d'attractivité. Le projet de territoire vise à s'appuyer sur ces spécificités, sans les opposer, pour construire une vision partagée. Il s'agit de fédérer les échelles de projet autour d'enjeux communs, tout en valorisant les atouts et les trajectoires propres à chaque secteur. Les axes stratégiques du projet s'attachent à traduire cette ambition transversale.



SCENARIO PROSPECTIF A HORIZON 2040

« UN TERRITOIRE ENTRE AMBITIONS ET MAÎTRISE »

Le projet politique du SCOT Sud Gard repose sur une démarche collective et un travail de co-construction, qui ont conduit à l'identification de futurs souhaitables et non souhaitables à partir de thématiques diversifiées. Sur la base d'une présentation de plusieurs scénarios prospectifs travaillés en séminaire du 3 octobre 2024, les élus se sont positionnés sur un scénario hybride, où développement et équilibre vont de pair, dont le titre est : « Un territoire entre ambitions et maîtrise. »



Une croissance démographique harmonieuse

Au fil des 15 dernières années jusqu'à 2040, la population du Sud Gard a connu une croissance modérée et maîtrisée. Portée par l'attractivité du territoire, elle s'est nourrie d'un solde migratoire positif, marqué notamment par l'arrivée de jeunes ménages et de familles en quête de qualité de vie. Cette dynamique a favorisé un léger rebond du solde naturel, reflet d'une population rajeunie.

Les habitants se sont répartis de manière équilibrée entre les pôles urbains et les villages, dans le respect des spécificités communales. Cette répartition a été rendue possible par une diversification du parc de logements, encourageant la mixité sociale et intergénérationnelle. Les parcours résidentiels sont devenus plus fluides, répondant aux besoins des personnes seules, des jeunes décohabiteurs, des personnes âgées, des familles monoparentales, comme des ménages au profil plus familial.

Un urbanisme sobre et qualitatif

La maîtrise de l'urbanisation s'est imposée comme un marqueur fort. Les collectivités ont investi dans la réhabilitation du bâti existant, redonnant vie aux centres anciens et réduisant la pression sur les espaces naturels. Les formes urbaines ont évolué vers davantage de compacité, sans renoncer à la qualité de vie.

Les nouvelles opérations d'aménagement sont désormais pensées comme des lieux de vie durables : densité maîtrisée, présence d'espaces publics qualitatifs, intégration paysagère soignée. Elles se développent aux endroits stratégiques, à proximité des transports collectifs et des bassins d'emploi, évitant ainsi l'étalement urbain.

SCOT
SUD GARD

Des centralités vivantes et un commerce redynamisé

La stratégie commerciale adoptée depuis l'approbation du SCOT porte aujourd'hui ses fruits. En misant sur la complémentarité des polarités, la revitalisation du commerce de centre-ville et l'encadrement du développement des grandes et moyennes surfaces, le Sud Gard a inversé la tendance au développement des implantations en périphérie des centralités et à la consommation excessive d'espace.

Les centralités (centres-villes et centres-bourgs) se sont réaffirmées comme des lieux de vie et de lien social. Les commerces de proximité et les équipements y prospèrent. Ces espaces ont réactivé les échanges et la sociabilité et participent pleinement à l'attractivité du territoire.

Une économie diversifiée et résiliente

L'économie du Sud Gard a évolué. Moins dépendante de la seule économie résidentielle, elle s'appuie désormais sur un tissu productif diversifié. L'essor des filières locales – agriculture de qualité, énergies renouvelables, technologies vertes, artisanat – a généré des emplois qualifiés et ancrés dans le territoire. Le développement du fret ferroviaire a renforcé les connexions logistiques, tandis que la reconversion des friches économiques a permis de limiter l'artificialisation. Les zones d'activité ont été pensées comme de véritables parcs multifonctionnels, intégrés à leur environnement et favorables à l'innovation. Economie résidentielle et économie productive se complètent.

Un territoire résilient face au changement climatique

Conscient des défis environnementaux, le Sud Gard a engagé une transformation en profondeur. En agriculture, l'adaptation des cultures, la gestion économique de l'eau et la relocalisation des circuits alimentaires ont permis de construire une résilience durable.

La trame verte et bleue a été confortée, les continuités écologiques préservées, et la nature en ville encouragée. Les paysages, richesse identitaire du territoire, ont été protégés et valorisés. Les formes urbaines tiennent compte du cadre paysager et s'intègrent harmonieusement au patrimoine architectural local.

Un territoire connecté, des mobilités durables

En 2040, le Sud Gard est un territoire connecté. La mise en œuvre de liaisons radioconcentriques (Sommières-Lunel, Lunel-Vauvert, Sommières-Nîmes via la Vaunage) a transformé les déplacements du quotidien. Le renforcement des connexions entre Nîmes et les villages, mais aussi entre villages eux-mêmes, a permis de tisser un maillage de transport efficace.

Les transports collectifs et les mobilités douces sont devenus des réflexes pour les habitants. Une politique volontariste a permis d'élargir l'offre, de renforcer son accessibilité, et de structurer des pôles d'échanges intermodaux. Le contournement ouest de Nîmes, enfin achevé, a fluidifié les flux routiers, contribuant à désengorger les axes structurants.

Un tourisme durable, ancré dans le territoire

Le Sud Gard a su faire de son patrimoine emblématique un levier de développement pour d'autres destinations moins connues, complémentaires au tourisme balnéaire. Les paysages emblématiques ont été mis en valeur sans pour autant basculer vers un tourisme de masse.

Le territoire a réussi à mieux répartir les flux de visiteurs et à étaler la fréquentation sur l'année, en diversifiant son offre : tourisme de pleine nature, agritourisme, cénotourisme, patrimoine vivant, itinérance douce, tourisme fluvial et balnéaire... Le tourisme «quatre saisons» est aujourd'hui une réalité, au bénéfice des habitants, des visiteurs, comme des professionnels.

Une transition énergétique engagée

Le territoire a également su relever le défi énergétique. Une politique ambitieuse a permis de développer les énergies renouvelables sans porter atteinte aux sols agricoles ou à la qualité des paysages. Le photovoltaïque s'est implanté prioritairement sur les espaces urbanisés (toitures, parkings, zones d'activités), limitant l'impact foncier.

L'agrivoltaïsme, strictement encadré, s'est développé dans le respect des espaces agricoles. L'autonomie énergétique des bâtiments, notamment des nouvelles constructions, est devenue un standard. La gestion de l'eau, enjeu central du territoire, a évolué : consommation régulée, récupération des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols... Le Sud Gard a ainsi réussi à réduire significativement la pression sur la ressource.



Le Sud Gard a su concilier accueil démographique, développement économique, transition écologique et préservation de son identité. Il est aujourd'hui un territoire accueillant et résilient, qui a su garder la maîtrise de son avenir sans renoncer à ses ambitions.

PROMOUVOIR UNE ARMATURE TERRITORIALE EQUILIBREE

Parmi les fondements du Projet d'Aménagement Stratégique, l'armature territoriale à horizon 2040 constitue un repère structurant et transversal. Élaborée pour refléter les dynamiques et les équilibres du territoire, elle incarne le cadre spatial dans lequel les ambitions du SCoT se traduisent concrètement. À travers une hiérarchie de polarités, l'armature permet de territorialiser les objectifs du projet, en modulant l'accueil de la population, des activités, des services ou des équipements selon le rôle de chaque entité.

Transversale à l'ensemble des axes du PAS, elle irrigue aussi bien les orientations en matière de logement, de mobilités, de transition écologique, de développement économique et de consommation foncière. Elle offre ainsi une grille de lecture commune pour décliner les politiques publiques de manière cohérente et maîtrisée à l'échelle du Sud Gard.

L'ARMATURE TERRITORIALE COMME SUPPORT DE LA DECLINAISON DES AMBITIONS DU PAS

L'armature territoriale désigne l'organisation hiérarchisée des espaces (urbains, périurbains, ruraux) au sein d'un territoire, selon leur taille, leurs fonctions (habitat, emploi, services) et leurs niveaux d'influence. Elle doit permettre de guider la répartition de l'accueil de la population, des commerces, des activités, des services et équipements et organiser les déplacements.

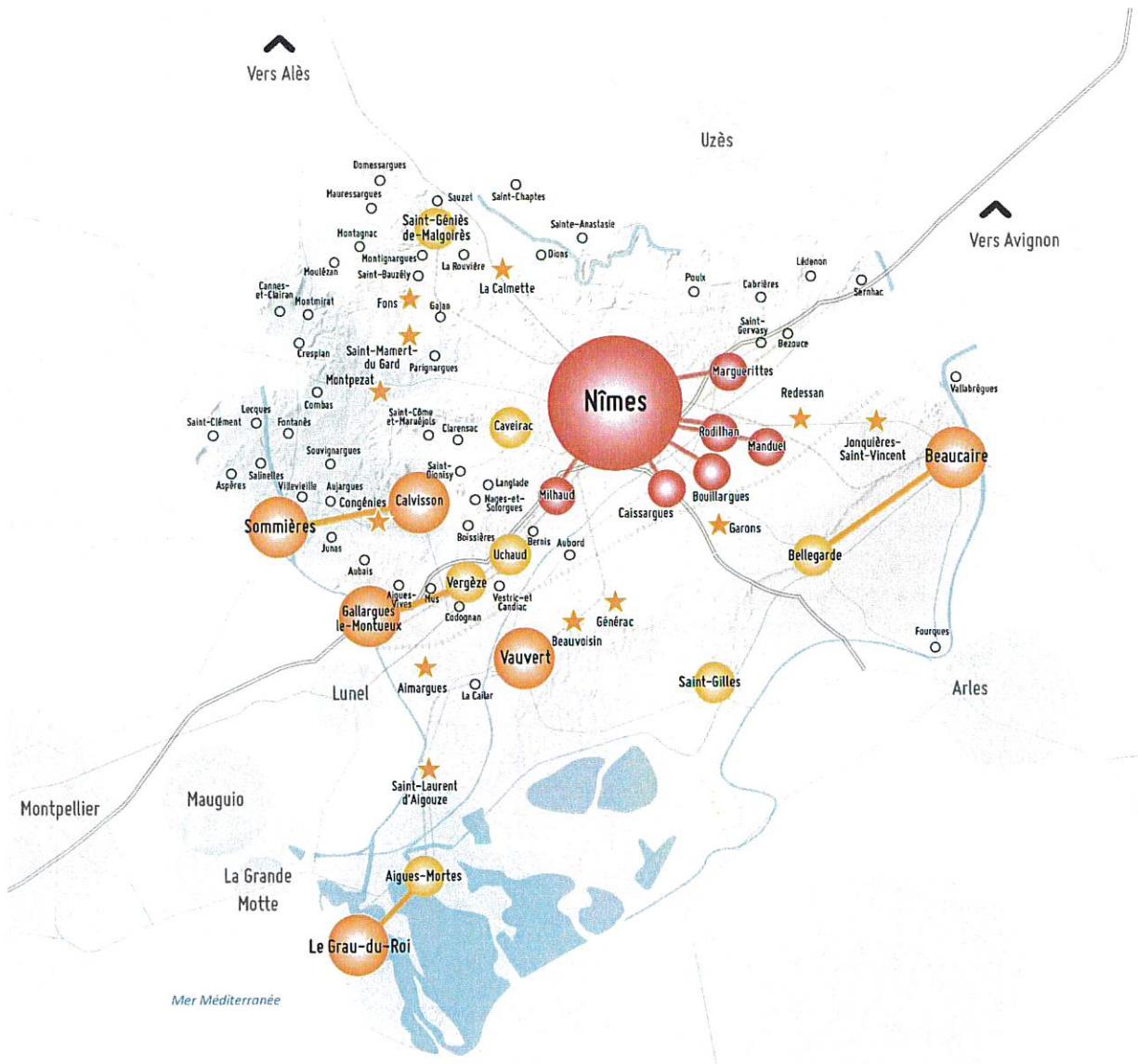
L'armature territoriale est constituée :

- > Du cœur d'agglomération (ville centre et première couronne) ;
- > De pôles d'équilibre ;
- > De pôles structurants de bassin de proximité ;
- > De communes d'appui au développement des polarités ;
- > Des villages de proximité.

Ces différents niveaux de polarité sont répartis au sein des 6 intercommunalités qui composent le SCoT.

Chaque composante de l'armature territoriale a un rôle à jouer dans la structuration de l'accueil à horizon 2040. Le SCoT propose des orientations adaptées à chaque niveau de cette armature.

Carte 1 L'armature territoriale à horizon 2040



Document de travail - Octobre 2025 A³U

ARMATURE TERRITORIALE



Cœur d'agglomération (ville-centre et première couronne)



Pôle d'équilibre



Pôle structurant de bassins de proximité



Fonctionnement en bipôle



Commune d'appui au développement des polarités



Village de proximité

Périmètres d'EPCI



Nîmes Métropole



Beaucaire Terre d'Argence



Pays de Sommières



Rhôny Vistre Vidourle



Petite Camargue



Terre de Camargue

CONFORTER LE ROLE MOTEUR DU CŒUR D'AGGLOMERATION

Nîmes, Bouillargues, Caissargues, Manduel, Marguerittes, Milhaud et Rodilhan.

La centralité majeure du territoire est constituée de Nîmes et de sa première couronne. Elle concentre l'offre principale en logements, services, enseignement, formation et emplois du Sud Gard. Elle joue également un rôle de rayonnement à l'échelle régionale, en raison de la présence de fonctions métropolitaines (grands équipements, pôles d'emploi, zones commerciales structurantes, fonctions culturelles ou administratives). Le cœur d'agglomération est appelé à jouer un rôle central dans l'accueil de la population et des activités à horizon 2040.

REFORCER LES POLES D'EQUILIBRE

Beaucaire, Calvisson, Gallargues-le-Montueux, Le Grau du Roi, Sommières et Vauvert

Les pôles d'équilibre rayonnent à l'échelle de plusieurs bassins de vie et jouent un rôle d'interface avec les autres territoires. Dotés d'un niveau d'équipements structurant et de fonctions économiques, touristiques ou portuaires affirmées, ils participent activement à l'organisation du territoire. Ces pôles d'équilibre doivent être renforcés, par la consolidation de leur attractivité résidentielle, économique et servicielle. Ils doivent proposer une alternative crédible à l'offre en cœur d'agglomération pour un développement mieux réparti et assurer leur visibilité auprès des territoires limitrophes. Ce renforcement doit tenir compte des capacités d'accueil et de la préservation des ressources.

S'APPUYER SUR LES POLES STRUCTURANTS DE BASSIN DE PROXIMITE

Aigues-Mortes, Bellegarde, Caveirac, Vergèze, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Gilles, Uchaud

Les pôles structurants de bassin jouent un rôle central au sein de leur bassin de référence. Ils exercent une fonction d'animation quotidienne à l'échelle de leur bassin de vie en offrant des équipements de proximité (écoles, commerces, services à la population). Ils participent à l'organisation du territoire par leur fonction de relais au développement du bassin de vie et d'appui aux pôles d'équilibre. Il s'agit ainsi de s'appuyer sur les pôles structurants de bassin pour satisfaire des besoins de proximité, tout en limitant la dépendance et les déplacements vers les polarités plus structurantes.

Certaines communes du territoire fonctionnent en bi-pôle, dans la mesure où elles sont complémentaires et assurent ensemble les fonctions de centralité de leur bassin.

PERENNISER LE ROLE DES COMMUNES D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES POLARITES

Aimargues, Beauvoisin, Congénies, Fons, Garons, Générac, Jonquières-Saint-Vincent, La Calmette, Montpezat, Redessan, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Mamert-du-Gard

Certaines communes du territoire, bien connectées aux réseaux de transport, notamment ferroviaires, assurent un rôle d'appui aux polarités (cœur d'agglomération, pôles d'équilibre et pôles structurants de bassin de proximité), sans disposer pour autant de l'ensemble des fonctions d'un pôle structurant. Leur contribution repose essentiellement sur l'accueil résidentiel, auquel peuvent s'ajouter quelques services de proximité ou de petites activités économiques et/ou commerciales. Il s'agit de pérenniser leur rôle d'appui au développement des polarités dans l'objectif de mieux répartir l'accueil de population, de maintenir une offre de services à une échelle locale, et de limiter la pression sur les pôles principaux. Cela participe à un développement plus équilibré du territoire. Leur développement devra toutefois rester maîtrisé et adapté aux capacités d'accueil locales, dans une logique de sobriété et de complémentarité avec les polarités voisines.

CONFORTER LES VILLAGES COMME LIEUX DE VIE

Aigues-Vives, Aspères, Aubais, Aubord, Aujargues, Bernis, Bezouce, Boissières, Cabrières, Cannes-et-Clairan, Codognan, Combas, Clarenzac, Crespian, Dions, Domessargues, Fontanès, Fourques, Gajan, Junas, Langlade, La Rouvière, Le Cailar, Lecques, Lédenon, Mauressargues, Moulézan, Montagnac, Montignargues, Montmirat, Mus, Nages-et-Solorgues, Parignargues, Pouls, Saint-Bauzély, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Chaptes, Sauzet, Saint-Clément, Sainte-Anastasie, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Sernhac, Salinelles, Souvignargues, Vallabregues, Vestric-et-Candiac et Villevieille.

Les villages participent pleinement à l'identité du Sud Gard. Résidentiels, ils garantissent un cadre de vie de qualité. Leur rôle est d'offrir un accueil résidentiel raisonnable, compatible avec les capacités d'accueil locales (ressources, réseaux, services). De nouveaux équipements et services, ainsi que l'implantation d'activités dans le tissu urbain existant pourront également dynamiser la vie de la commune et renforcer la cohésion sociale.

ADAPTER L'ARMATURE AUX DYNAMIQUES OBSERVEES

Le SCoT Sud Gard tire les enseignements de la période écoulée : si le cadre défini en 2019 a permis d'accompagner le développement du territoire, les dynamiques observées montrent la nécessité d'un meilleur équilibre entre polarités et villages. Certaines communes ont connu un essor rapide, d'autres ont vu leurs projets ralentir, et les polarités principales n'ont pas toujours bénéficié du rôle d'entraînement attendu.

À horizon 2040, les élus ont souhaité réaffirmer la cohérence de l'armature urbaine tout en adaptant les trajectoires de développement à la réalité des territoires. L'objectif est d'ajuster : accompagner les communes dans un développement proportionné à leurs capacités, à leurs projets et à leurs ressources locales.

Cette ambition se traduit par un rééquilibrage positif :

- > Soutenir les communes dont la mise en œuvre a été freinée, afin qu'elles puissent concrétiser leurs projets dans un cadre cohérent et sobre ;
- > Maîtriser la croissance là où les dynamiques ont été très fortes, en privilégiant la qualité du cadre de vie et la valorisation du tissu existant ;
- > Conforter le cœur d'agglomération, les pôles d'équilibre et les pôles structurants de bassin, véritables pivots du développement équilibré et durable du territoire.

Ce repositionnement ne remet pas en cause la hiérarchie de l'armature de 2019, mais il affirme une ambition de correction et de recentrage, indispensable pour atteindre un développement équilibré, maîtrisé et soutenable du territoire à horizon 2040.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 030-253003297-20251124-2025_11_24_02D-DE

Berger
Levrault

1

POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET VIVANT



Territoires aux influences multiples, entre garrigues et Camargue, le SCoT Sud Gard s'est construit autour d'une diversité de milieux, de paysages et de cultures. Son patrimoine naturel et bâti, de qualité exceptionnelle est reconnu à l'échelle internationale. Le SCoT souhaite aujourd'hui conjuguer toutes les valeurs propres à son territoire autour d'un avenir commun, cohérent et dynamique. Dans un contexte de changements climatiques, le territoire doit faire face à de multiples défis pour bâtir sa résilience : préservation de la ressource en eau, gestion des risques, conciliation du développement urbain avec la préservation du cadre de vie, etc.

Pour atteindre l'ambition d'un territoire résilient et vivant, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) s'appuie sur six objectifs structurants, qui guideront l'action publique et les choix d'aménagement :

- Préserver et restaurer les espaces agricoles, naturels et humides,
 - Valoriser les paysages comme vecteurs d'identité et de résilience
 - Poursuivre la sobriété foncière
 - Réduire la vulnérabilité face aux risques
 - Offrir un cadre de vie sain et sécurisé pour la population,
 - Déployer une stratégie énergétique locale, renouvelable et partagée.
-

1.1 PRESERVER ET RESTAURER LES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET HUMIDES

Le territoire du SCoT Sud Gard recouvre une mosaïque de milieux très variée allant des espaces littoraux et des zones humides de Camargue aux garrigues nîmoise, en passant par des terroirs agricoles de plaine, de coteaux ou encore de plateaux. Cette diversité confère au territoire une biodiversité exceptionnelle, reconnue à l'échelle internationale, qu'il s'agit de préserver. A cette fin, le territoire du Sud Gard s'est notamment engagé dans l'élaboration d'une stratégie agro-environnementale qui viendra préciser les enjeux du territoire et participer à la définition d'une stratégie globale d'aménagement à l'échelle du SCoT.

1.1.1 CONFORTER ET RESTAURER LA TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE

La Trame Verte, Bleue et Noire est constituée d'un maillage d'espaces agricoles, naturels, humides et aquatiques fonctionnant en réseau et permettant aux espèces de se déplacer et de réaliser les différentes étapes de leur cycle de vie. Ces continuités sont composées de plusieurs types d'espaces : les cœurs de biodiversité qui sont des zones refuges au sein desquelles les espèces peuvent accomplir la totalité de leur cycle de vie ; et les corridors écologiques qui relient entre eux les cœurs de biodiversité et correspondent aux zones de déplacements potentiels des espèces. La trame verte et bleue définie dans le SCoT identifie ces deux types d'espaces et tient également compte du patrimoine local que représentent la mosaïque agricole, les grands massifs des garrigues, la plaine humide de Camargue, la basse vallée du Vidourle, les milieux de garrigue ouverte, les boisements en plaine ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique et des espaces qui lui sont associés (ripisylves et zones humides).

La trame verte, bleue et noire joue aussi un rôle majeur dans la qualité du cadre de vie qui est l'un des principaux atouts du Sud du Gard. Les espaces agricoles, naturels et aquatiques, en plus d'être essentiels au bon fonctionnement écologique du territoire, concourent également à la dynamique économique en tant que facteurs d'attractivité, par le biais de l'agriculture et du tourisme.

Ainsi, le SCoT ambitionne de sauvegarder ces continuités écologiques, en préservant les cœurs de biodiversité et les espaces naturels patrimoniaux et en favorisant la reconnexion des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les élus encouragent la restauration des continuités écologiques dégradées et prévoient le déploiement de la stratégie ERC (Eviter, Réduire, Compenser) dans tous les projets d'aménagement qui conduisent à de nouvelles imperméabilisations. Le SCoT s'inscrit pleinement dans l'objectif du SRADDET de non-perte de biodiversité.

Si la préservation des milieux remarquables est essentielle, les milieux naturels ordinaires ont également une importance dans le fonctionnement des continuités écologiques. La nature en milieu urbain apporte de nombreux services tels que le maintien de la biodiversité, l'infiltration des eaux de pluie, l'amélioration du climat urbain, en créant des îlots de fraîcheur, et exerce un impact bénéfique sur la santé des habitants. Aussi, les élus souhaitent favoriser la nature en ville sous toutes ses formes : parcs, boisements, alignements d'arbres, végétalisation des façades, etc.

Enfin, la gestion de l'éclairage nocturne est également un élément à prendre en compte pour assurer les continuités écologiques, préserver la biodiversité nocturne et limiter les impacts sur la santé humaine. La trame noire correspond aux secteurs de forte qualité du ciel nocturne, ainsi qu'aux espaces repérés au titre de la trame verte et bleue qui ne sont pas concernés par des pollutions lumineuses. Les élus ambitionnent d'en préserver la qualité, en particulier dans les cœurs nocturnes (Bois de Lens et Camargue) et dans les espaces repérés au titre de la trame verte et bleue. Le SCoT souhaite poursuivre sur l'ensemble du territoire les actions engagées pour améliorer la qualité du ciel nocturne, et en particulier sur les secteurs qui présentent une qualité du ciel nocturne plus dégradée, notamment autour de l'agglomération nîmoise et sur l'axe est-ouest suivant la RN113 pour lesquelles une attention particulière à la réduction de la pollution lumineuse sera établie.

1.1.2 PROTEGER LES CONTINUITES AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES

Au sein du territoire et dans un contexte de changements climatiques, l'eau est une ressource plus que jamais sensible en raison de son importance pour la biodiversité et les paysages et de la diversité de ses formes et de ses usages. Les principaux cours d'eau du territoire que sont le Gardon, le Rhône, le Vidourle et le Vistre, ainsi que leurs affluents et les zones humides qui leurs sont associés (ripisylves, mares temporaires, espaces de bon

fonctionnement), constituent des zones refuges pour de nombreuses espèces. De plus, ils assurent des fonctions d'épuration des eaux, de régulation des crues, de limitation de l'érosion ou encore touristiques et récréatives. Les élus souhaitent préserver les milieux aquatiques, les zones humides, et les espaces qui leur sont associés, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

De plus, au sein des espaces urbains, les élus souhaitent remettre l'eau et les zones humides au cœur des projets d'aménagement par un travail sur la perméabilisation des sols, par le développement d'ouvrages hydrauliques mutualisables avec des usages complémentaires (jeux, modes doux, etc.) et par la réutilisation dans l'espace public des eaux de pluies.

1.1.3 GARANTIR LA PERENNITE DES ESPACES AGRICOLES

Le SCoT Sud Gard dispose d'espaces agricoles diversifiés dont la production est reconnue à travers de nombreux labels de qualité. Le tissu agricole du territoire n'est pas identique et homogène sur l'ensemble du périmètre, mais à l'instar de la géographie et des paysages locaux, il est pluriel : vignes des Costières, rizières, salins et élevages de taureaux en Camargue, maraîchage et vignes de la Gardonnenque et du Sommiérois, etc. Le maintien d'une agriculture fonctionnelle et dynamique, participant à l'économie du Sud Gard, tout en étant porteuse de biodiversité est une priorité pour les élus. Pour ce faire, le SCoT ambitionne d'actionner plusieurs leviers :

- Promouvoir une mosaïque agricole et de paysage favorable à la biodiversité,
- Maintenir les espaces annexes favorables à la biodiversité dans les milieux agricoles (haies, fossés, arbres isolés),
- Sanctuariser les espaces agricoles les plus fertiles, à forte valeur agronomique (qualité du sol, irrigation...),
- Recenser les espaces agricoles potentiellement exploitables et mener des actions de remobilisation des friches agricoles,
- Assurer l'accès à l'eau des terrains agricoles qui le nécessitent tout en maîtrisant la consommation et encourager le développement de cultures adaptées au climat local, actuel et futur, nécessitant un faible apport en eau,
- Encourager des pratiques culturales favorisant la biodiversité.
- Conforter le rôle de l'agriculture comme garante de la qualité paysagère du territoire,
- Limiter le mitage et la consommation d'espaces agricoles,
- Valoriser l'usage touristique en complément de la vocation agricole principale,
- Accompagner/faciliter les dynamiques d'installation et de transmission des fermes pour maintenir l'usage agricole des terres.

1.1.4 PRESERVER ET VALORISER LES ESPACES DE GARRIGUES

Les milieux naturels du Sud Gard sont dominés par les espaces de garrigues. Ces dernières sont le fruit d'une histoire commune entre l'homme et la nature. Façonnées au fil des siècles par l'élevage, la culture de la vigne et de l'olivier, elles témoignent d'un équilibre entre activités humaines et dynamiques naturelles. Ces milieux se déclinent en garrigues ouvertes, modelées par le pâturage et les activités agricoles, et en garrigues fermées, où la végétation est plus dense et parfois plus haute. Cette mosaïque d'habitats est favorable à de nombreuses espèces végétales et animales. Le SCoT poursuit l'ambition de promouvoir une gestion de ces milieux fondée sur la complémentarité entre préservation de la biodiversité et valorisation des activités locales. Pour ce faire, il est prévu de :

- > Préserver la mosaïque paysagère des garrigues ouvertes et fermées, en soutenant les pratiques pastorales et agricoles qui entretiennent les milieux,
- > Renforcer la protection de la biodiversité en favorisant les interconnexions entre massifs et la gestion concertée des espaces naturels,
- > Limiter la vulnérabilité face au risque feu de forêt de plus en plus prégnant dans un contexte de changement climatique.

Carte 2 Préserver et restaurer les espaces agricoles, naturels et humides



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET HUMIDES

- Protéger les coeurs de biodiversité
- ↔ Protéger les principales continuités aquatiques et les ripisylves associées
- Préserver les ensembles naturels patrimoniaux
- Garantir la pérennité de la mosaïque agricole
- ★ Conserver les secteurs boisés en plaine
- ★ Entretenir les espaces de garrigues ouvertes
- ↔ Préserver et renforcer les corridors écologiques potentiels
- Préserver les coeurs de biodiversité nocturnes
- Résorber le halo lumineux
- Favoriser la nature en ville

1.2 VALORISER LES PAYSAGES COMME VECTEURS D'IDENTITE ET DE RESILIENCE

Territoire composite, le SCoT Sud Gard est localisé dans une zone de transition entre la Camargue Gardoise et les garrigues calcaires de la plaine languedocienne. Son paysage varié est composé d'une alternance de plaines agricoles, de reliefs boisés, de cours d'eau et de silhouettes villageoises remarquables. Les élus souhaitent valoriser cette diversité du paysage et des identités locales.

1.2.1 PRESERVER LA RICHESSE PAYSAGERE DU TERRITOIRE

Localisé entre Garrigues, Costières, Camargue et Gard Rhodanien, le SCoT Sud Gard recense une grande diversité de composantes hydrographiques, géologiques, de relief et de végétation que le SCoT souhaite valoriser. Dans un territoire où les espaces agricoles représentent près de la moitié du territoire, les espaces naturels environ un quart et les zones humides ou en eau plus de 10%, la place du paysage, de l'agriculture et du patrimoine bâti vernaculaire est cruciale pour le maintien d'un cadre de vie de qualité. Les élus poursuivent l'ambition de maintenir des paysages de qualité et de développer les fonctionnalités du paysage local. Pour ce faire, il est prévu de valoriser les paysages comme vecteurs touristiques majeurs, d'entretenir les caractéristiques paysagères locales (garrigues ouvertes, coteaux agricoles, plaines alluviales, etc.) et de veiller à un développement urbain de qualité, respectueux des paysages. Une attention particulière sera portée aux paysages agricoles, qui représentent la moitié du territoire et figurent parmi les plus vulnérables face à l'urbanisation, dans une logique de préservation et de valorisation, au service d'une stratégie agroécologique.

Le Sud du Gard dispose également d'une grande richesse patrimoniale bâtie et naturelle, témoin de la qualité de son cadre de vie, et reconnue par de nombreux classements et protections. La qualité exceptionnelle du territoire est reconnue par plusieurs labels UNESCO, des labels Grand Site de France, des sites classés et des sites inscrits, des Monuments Historiques, ... Les élus ambitionnent de valoriser ce patrimoine et de le faire rayonner pour mettre en avant les attributs universels patrimoniaux et paysagers du territoire.

1.2.2 VALORISER LES IDENTITES VILLAGEOISES SPECIFIQUES

Du fait de diversité de paysages et de cultures autour desquels il s'est construit, le Sud Gard a développé des formes urbaines historiques adaptées au paysage local. L'implantation des villes et villages résulte d'un croisement, au fil du temps, de facteurs liés au relief, aux axes de déplacement, aux cours d'eau ou à la végétation. Il en découle des silhouettes villageoises et des identités locales spécifiques que le SCoT souhaite préserver et valoriser, en cohérence avec les caractéristiques d'implantation de chaque site bâti. Au sein du SCoT Sud Gard, quatre grands types d'implantation paysagère ont été distingués :

- L'implantation en plaine, parfois à proximité d'un cours d'eau,
- L'implantation en coteau, s'appuyant contre un relief, même faible,
- L'implantation perchée sur promontoire ou une petite butte,
- L'implantation littorale, à proximité directe de la mer ou des étangs.

Il s'agira de veiller à l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments et au respect des grands principes d'implantation historique du bâti. De plus, il s'agit de préserver les points de vue sur les silhouettes villageoises remarquables et d'apporter un soin particulier aux entrées de ville, pour éviter la banalisation des paysages. Enfin, il s'agit également de lutter contre le mitage et la cabanisation qui peuvent constituer des points noirs paysagers.

1.2.3 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES PAYSAGES

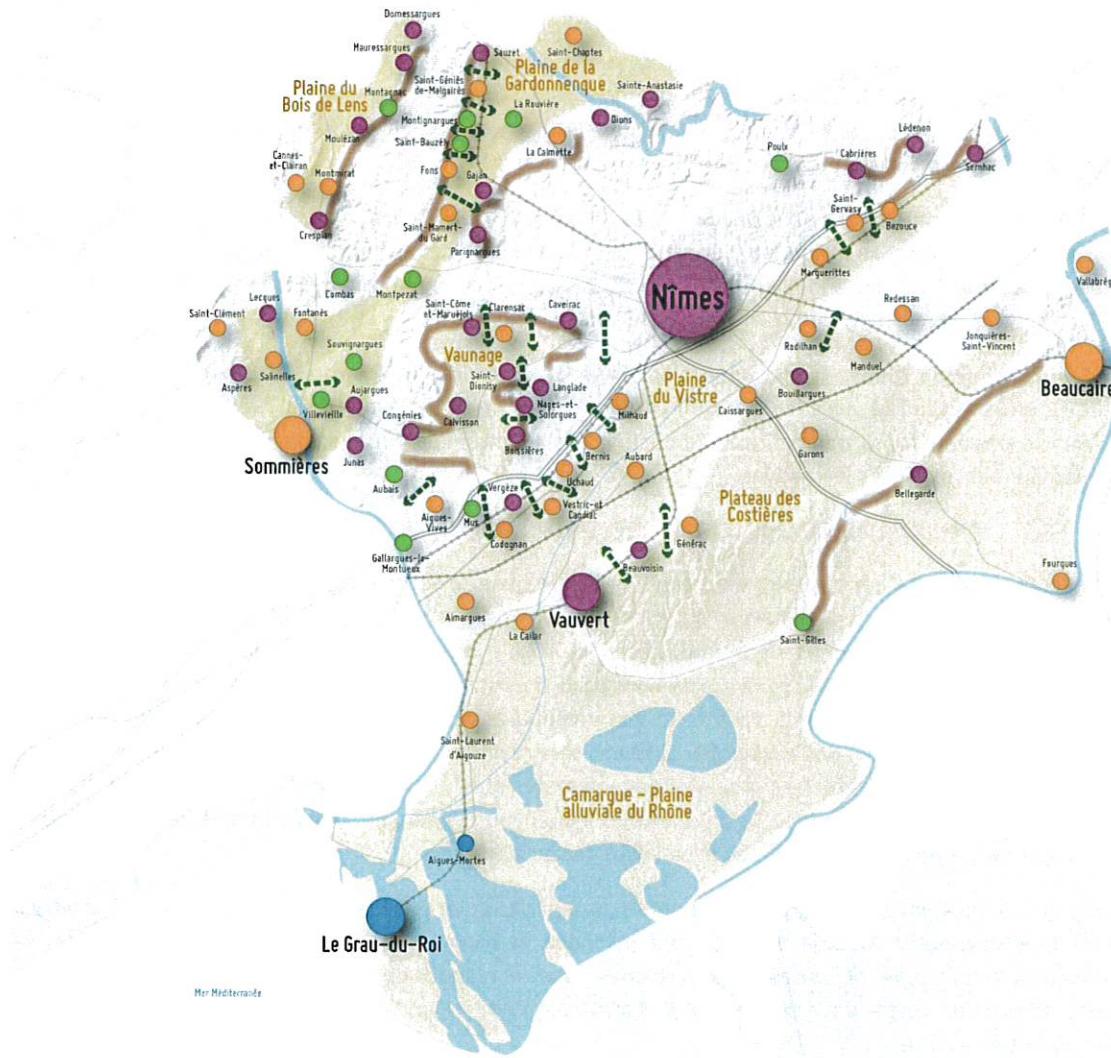
La qualité des paysages est fortement liée à la perception et la lisibilité des différents espaces naturels, agricoles et urbains. Les dynamiques d'urbanisation récentes ont pu contribuer à la banalisation des paysages par l'aménagement d'opérations uniformes, peu intégrées au site et au tissu urbain existant, le développement de l'urbanisation le long des axes routiers ou encore le développement de friches spéculatives.

Dans l'objectif de favoriser une lisibilité paysagère du territoire et une intégration paysagère de qualité, le SCoT souhaite favoriser le déploiement d'interfaces paysagères entre les milieux bâties et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

De plus, le SCoT ambitionne de maintenir les coupures d'urbanisation entre les villes et villages, avec des espaces de respiration garantissant la qualité paysagère et favorisant les connexions écologiques. Il est aussi prévu d'apporter une attention particulière à la qualité paysagère des entrées de villes, existantes ou à venir, qui, en tant que portes d'entrées des espaces urbains, jouent un rôle très important en matière de perception et d'attractivité du territoire.

Enfin, dans l'objectif de favoriser un cadre de vie urbain de qualité, le SCoT souhaite promouvoir le développement de la nature dans les espaces non construits et dans les opérations d'aménagement.

Carte 3 Valoriser les paysages comme vecteurs d'identité et de résilience



Novembre 2025
A2U | Agence d'aménagement et de développement durable

VALORISER LES PAYSAGES COMME VECTEURS D'IDENTITÉ ET DE RÉSILIENCE

Préserver les silhouettes villageoises

- En plaine
- En coteau
- Perchées
- Littorales

Maintenir les coupures d'urbanisation

- Préserver le relief marquant
- Préserver les grands paysages agricoles
- Valoriser les paysages aquatiques, humides et littoraux

1.3 POURSUIVRE LA SOBRIETE FONCIERE

Les espaces agricoles, naturels, forestiers et humides participent à la qualité du cadre de vie du territoire, c'est pourquoi leur préservation est un enjeu majeur. Cette dernière passe par un développement urbain encadré, qui permette au territoire de se développer tout en préservant la biodiversité et les paysages.

1.3.1 MAITRISER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Le SCoT prévoit un développement du territoire qui soit compatible avec la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le contexte global de changement climatique et d'adaptation à ses effets vient renforcer la nécessité d'un développement vertueux, qui limite la consommation d'espaces. Dans ce cadre, le SCoT Sud Gard définit une trajectoire de réduction, aux horizons 2031 puis 2040.

L'analyse de la consommation foncière ces dernières années (2011-2021) révèle une consommation s'établissant à un rythme annuel moyen de 195 ha/an. Sur cette période, 80% de la consommation s'est réalisée au détriment des espaces agricoles. Sur la période récente, un infléchissement de la consommation d'espaces est à l'œuvre, avec 75 ha/an consommés entre 2021 et 2024.

Le SCoT ambitionne de réduire la consommation d'espaces d'environ 57% entre 2021 et 2031 par rapport à 2011-2021, en compatibilité avec le SRADDET Occitanie. Concernant la tranche 2031-2040, le SCoT poursuit l'ambition de prolonger une trajectoire de réduction de la consommation d'espaces et de l'artificialisation, conformément aux exigences législatives.

1.3.2 PRIORISER LA MOBILISATION DU TISSU URBAIN EXISTANT

Dans l'objectif d'atteindre la trajectoire de sobriété foncière fixée, le SCoT ambitionne de mettre en place une stratégie de mobilisation du tissu urbain existant, en donnant la priorité à la mobilisation des espaces situés à l'intérieur des enveloppes urbaines. Cette intensification urbaine recouvre la densification, le comblement des parcelles libres ou dents creuses, le réinvestissement du bâti existant, la reconquête des friches urbaines, ainsi que la remobilisation des logements vacants et des immeubles vétustes ou insalubres. La mobilisation des potentialités existantes au sein des enveloppes urbaines sera réalisée dans le cadre d'une intégration urbaine de qualité, en tenant compte des formes urbaines existantes, de l'environnement de chaque secteur, du cadre de vie (voir 2.2) et de l'armature urbaine. De plus, les élus incitent au développement du multiusage des bâtiments et encouragent les réflexions autour de la réversibilité des installations.

À la suite de la mobilisation des potentiels identifiés au sein des enveloppes urbaines, des extensions urbaines pourront être envisagées. Ces dernières seront justifiées et proportionnées aux besoins du territoire, et positionnées en continuité des enveloppes urbaines dans le respect des dispositions de préservation des paysages, de la trame verte, bleue et noire, et de l'armature territoriale, avec des formes urbaines diversifiées plus économes en espace.

1.3.3 ORGANISER UNE STRATEGIE DE DESIMPERMEABILISATION ET DE RENATURATION

En parallèle de la mobilisation des tissus urbains existants, le SCoT encourage le déploiement d'une vaste stratégie de désimperméabilisation et de renaturation.

La désimperméabilisation a pour but de limiter le ruissellement en favorisant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Des effets bénéfiques seront aussi engendrés sur le climat urbain et la biodiversité, puisque la désimperméabilisation participe à la création d'îlots de fraîcheur urbains et au développement de la nature en ville.

L'objectif de la renaturation est de limiter l'emprise des espaces artificialisés et de favoriser la reconquête de la biodiversité, en mobilisant des espaces inutilement asphaltés ou bétonnés pour restaurer des espaces dégradés, agrandir les espaces de nature et les relier entre eux. De plus, la renaturation permettra d'améliorer la qualité du cadre de vie, de limiter les impacts du changement climatique et de trouver un équilibre avec la nouvelle artificialisation des sols. Ces travaux seront directement liés aux réflexions menées dans le cadre du déploiement de la nature en ville et des continuités urbaines.

1.4 PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET ACCOMPAGNER LEUR GESTION DURABLE

Dans un contexte de changements climatiques et de raréfaction des ressources, la gestion durable des ressources en eau, en sol et la préservation de la qualité de l'air sont des enjeux de plus en plus prégnants.

1.4.1 PRESERVER, PARTAGER ET RESTAURER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU FACE AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Dans un contexte de changements climatiques, l'eau est une ressource plus que jamais sensible en raison de son importance pour la biodiversité et les paysages et de la diversité de ses usages : alimentation en eau potable, irrigation, baignade, etc. La gestion raisonnée de l'eau est un enjeu majeur pour garantir la continuité de la ressource locale et préserver les équilibres entre l'amont et l'aval des bassins versants. **Afin de favoriser la sobriété des usages, les élus souhaitent favoriser les économies d'eau à l'aide de plusieurs leviers :**

- Améliorer le rendement des réseaux en renouvelant les conduites les plus vétustes et intensifiant la recherche des fuites.
- Veiller au maintien d'un équilibre entre les prélèvements en eau, présents et à venir, et la disponibilité de la ressource en eau, qui doit être suffisante pour ne pas mettre en péril la fonctionnalité des milieux ou l'alimentation des populations. Il s'agira d'être particulièrement vigilant sur tous les secteurs ayant d'ores et déjà une fragilité de leur ressource en eau.
- Favoriser des projets d'aménagement vertueux, qui intègrent la récupération des eaux de pluie, le recyclage des eaux grises dans les constructions et des espaces verts composés d'espèces végétales adaptées au climat local et peu gourmandes en eau.
- Sensibiliser des usagers à l'importance des économies d'eau, en incitant aux bonnes pratiques à travers une communication renforcée.

Le maintien ou la restauration de la qualité des eaux souterraines et superficielles constitue également un enjeu majeur. Le SCoT poursuit l'objectif d'atteinte du bon état des cours d'eau et des masses d'eau. Afin de préserver ou restaurer la qualité de l'eau, le SCoT ambitionne de :

- Veiller à la protection des captages AEP et poursuivre la mise en œuvre des périmètres de protection des captages sur le territoire.
- Limiter l'implantation d'activités nouvelles et maîtriser les risques de pollutions dans les zones de sauvegarde pour préserver l'aptitude des nappes stratégiques à produire de l'eau potable.
- Limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser les ruissellements d'eau pluviale à l'échelle des bassins versants.
- Améliorer les équipements dédiés au traitement des rejets d'assainissement de façon à limiter leurs impacts sur le territoire.
- Inciter à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour un impact limité sur les masses d'eau et l'environnement.

Enfin, le dernier enjeu en matière de ressource en eau réside dans le partage de la ressource entre les différents usagers. Les échelles de gestion sont multiples, c'est pourquoi la coordination entre acteurs est extrêmement importante pour mener une politique de l'eau cohérente et globale. Afin de garantir l'accès à la ressource, les élus ambitionnent de :

- Sécuriser les usages de l'eau et donner la priorité à l'eau potable parmi les différents usages.
- Développer des solutions alternatives, avec la mise en œuvre de ressource de substitution telles que le recours à des ressources alternatives pour les usages qui le permettent (ex : réutilisation des eaux usées), le développement du réseau d'eau brute et sa potabilisation éventuelle, les retenues collinaires, voire les usines de dessalement, etc.
- Adapter les pratiques agricoles aux difficultés d'approvisionnement en eau, avec un accompagnement à la mise en place de cultures adaptées au climat local, nécessitant un faible apport en eau.

De manière générale, le SCoT poursuit les ambitions portées par le SDAGE Rhône Méditerranée, ainsi que celles portées par le SAGE des Gardons, le SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières et le SAGE Camargue Gardoise.

1.4.2 FAVORISER UNE UTILISATION ECONOME ET RATIONNELLE DES MATERIAUX

Au regard des ambitions de développement urbain et démographique projetées, l'approvisionnement du territoire en matériaux de construction constitue un besoin essentiel à satisfaire. Face à la forte sollicitation actuelle et dans l'optique de pouvoir répondre aux besoins futurs, un équilibre entre préservation de ces ressources et maîtrise des impacts environnementaux négatifs est à trouver. Dans cette perspective, et pour tendre vers une exploitation rationnelle et économique des matériaux de construction, il est prévu de :

- Prioriser les extensions des sites existants avant l'ouverture de nouveaux ;
- Favoriser l'économie circulaire avec le recyclage des matériaux de démolition et le développement de l'écoconstruction (filière bois-construction) ;
- Développer les modes de transports alternatifs au fret routier : fret ferroviaire et voie d'eau (canal du Rhône à Sète) ;
- Garantir une meilleure prise en compte des ressources locales dans les documents d'urbanisme et une réflexion cohérente à l'échelle intercommunale sur la remise en état des sites en fin d'exploitation, leur valorisation au sein de projets collectifs et leur ouverture au public.

1.4.3 PRESERVER LA QUALITE DE L'AIR

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé. Le SCoT vise l'amélioration de la qualité de l'air, tout particulièrement sur les secteurs les plus urbains de son territoire et autour des grandes infrastructures routières. L'objectif est de réduire les émissions polluantes et les gaz à effet de serre pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de la santé humaine et de la biodiversité. Dans cette optique, il est prévu de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle, de minorer les consommations énergétiques, de favoriser les énergies renouvelables et de limiter l'exposition des habitants aux pollutions, tout particulièrement des publics les plus sensibles.

1.5 REDUIRE LA VULNERABILITE FACE AUX RISQUES

Territoire méditerranéen, le Sud Gard est particulièrement exposé aux risques naturels et technologiques, qui risquent de s'aggraver ces prochaines années avec le changement climatique. Les élus souhaitent développer la résilience du territoire et réduire sa vulnérabilité face aux risques.

1.5.1 ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN EN LIMITANT L'EXPOSITION AUX RISQUES

Le SCoT Sud Gard est un territoire soumis à des risques naturels et technologiques multiples. Le risque naturel le plus important sur le territoire est le risque inondation, que ce soit par débordement, ruissellement ou submersion. Le SCoT a pour ambition d'**organiser un développement urbain qui limite l'exposition aux risques, notamment en évitant les nouvelles constructions en zone de risques et en déployant des dispositifs réduisant la vulnérabilité** (voir 5.2). Concernant tout particulièrement la problématique du ruissellement, il s'agit d'affiner la connaissance de ce risque, d'améliorer la gestion des eaux pluviales, de limiter l'imperméabilisation des sols, ou encore de développer des aménagements qui favorisent l'infiltration in-situ et une bonne gestion des écoulements. Il est notamment prévu d'améliorer les conditions d'écoulement des crues des valats des Garrigues et Costières pour limiter la fréquence et l'importance des inondations dans les centres urbains.

Concernant le risque submersion et la gestion du trait de côte, les élus portent l'ambition de réduire l'exposition des biens et des personnes, d'une part en développant une connaissance fine des dynamiques à l'œuvre avec le suivi de l'évolution du trait de côte, et d'autre part en limitant la constructibilité des secteurs les plus exposés à la submersion marine, en réfléchissant à des modalités d'aménagement adaptées. Les élus prévoient également de mener une réflexion sur la relocalisation potentielle, à long terme, des habitants ou des activités les plus exposés.

La région méditerranéenne est également particulièrement sensible aux feux de forêt, du fait à la fois de sa végétation composée d'essences inflammables et de la sécheresse de ses étés. Le SCoT prévoit d'éviter les nouvelles opérations d'urbanisation en zone d'aléa incendie fort à très fort et de systématiser la réalisation d'interfaces aménagées entre les espaces habités et la forêt dans les secteurs de projet les plus à risque. Il s'agit

aussi de prévoir des mesures telles que la création de coupe-feux, par exemple à l'aide d'interfaces agricoles, et l'entretien des ouvrages de Défense des forêts contre les incendies (DFCI).

1.5.2 DEPLOYER LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR REDUIRE LES ALEAS

Afin de limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels, le SCoT ambitionne de se baser sur les solutions fondées sur la nature pour réduire les aléas. Concernant le risque inondation, la mise en place de champs d'expansion des crues et d'axes d'écoulement pluviaux en amont de secteurs à enjeux urbains permettent d'offrir des possibilités de gestion des inondations. Par ailleurs, la restauration des milieux naturels, l'entretien des cours d'eau, la protection des ripisylves, la préservation de la morphologie et du fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides permettent également d'agir sur le risque inondation en stabilisant les berges et en réduisant les vitesses d'écoulement. Enfin, la désimperméabilisation et la renaturation contribuent également à la gestion des risques.

Concernant tout particulièrement le risque submersion et la problématique de gestion du trait de côte, les élus souhaitent favoriser la reconstitution de dunes, la replantation de végétation stabilisatrice, la création ou la sanctuarisation de zones tampon naturelles (marais, zones humides) et la gestion adaptée des sédiments.

Concernant le risque incendie, la gestion des massifs pourra être organisée avec l'implantation de coupures combustibles et l'entretien des zones coupe-feu notamment par l'élevage, la reconquête agricole, la gestion des zones de pâtures ou encore la viticulture.

1.5.3 PRESERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA SANTE DES HABITANTS

Si la santé des populations repose en partie sur les caractéristiques biologiques et le comportement individuel, elle dépend également de déterminants sociaux, environnementaux et liés au cadre de vie. Les politiques d'aménagement du territoire, en modifiant l'environnement immédiat, peuvent permettre d'améliorer la santé de la population. Pour ce faire, le SCoT ambitionne de s'inscrire dans un urbanisme favorable à la santé et propose notamment de favoriser la qualité de l'eau et de l'air, de limiter l'exposition aux bruits, tout particulièrement auprès des populations sensibles, de végétaliser les espaces urbains, de développer les modes doux et de favoriser une alimentation de qualité.

1.6 DEPLOYER UNE STRATEGIE ENERGETIQUE LOCALE, RENOUVELABLE ET PARTAGEE

En cohérence avec l'objectif de la Région Occitanie de devenir Région à Energie positive d'ici 2040, le SCoT Sud Gard souhaite s'inscrire dans la transition énergétique et déployer une stratégie énergétique locale qui intègre la minoration des consommations et le développement des énergies renouvelables en cohérence avec la biodiversité et les paysages.

1.6.1 FAVORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Dans l'objectif de déployer une stratégie énergétique globale, le SCoT Sud Gard ambitionne en premier lieu de réduire ses consommations. Cela passe par la sobriété dans les usages et les consommations. Les secteurs les plus consommateurs au sein du territoire sont les secteurs des transports et le secteur résidentiel. En matière de transports, le SCoT prévoit le développement des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (voir 2.3). Concernant les consommations liées au secteur résidentiel, le SCoT désire favoriser la baisse des consommations du bâti en travaillant sur plusieurs leviers :

- Continuer et renforcer la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics, où la maîtrise immobilière est facilitée.
- Accompagner la population à rénover le bâti énergivore en déployant la sensibilisation des particuliers aux dispositifs d'aides existants et en faisant la promotion d'une intégration de la dimension énergétique dans tous les projets de travaux.
- Favoriser les bâtiments basse-consommation, passifs et/ou à énergie positive dans la construction neuve, en menant une réflexion sur l'exposition et les dimensions des bâtiments mais aussi sur les matériaux utilisés, la colorimétrie, et l'intégration de dispositifs d'énergies renouvelables.

En parallèle, il est prévu de mener une réflexion globale sur les aménagements, en favorisant des bâtiments mieux isolés, des matériaux qui ne conservent pas la chaleur et en développant la végétalisation des espaces publics pour créer des îlots de fraîcheur et améliorer le climat urbain.

1.6.2 PROMOUVOIR UN BOUQUET ENERGETIQUE LOCAL, DIVERSIFIÉ ET RESILIENT

Afin de répondre à l'enjeu mondial de lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec l'objectif du SRADDET de devenir une région à énergie positive d'ici 2050, le SCoT Sud Gard souhaite encourager le développement des énergies renouvelables. L'objectif est de promouvoir un mix énergétique local et diversifié (géothermie, solaire photovoltaïque et thermique, biomasse, méthanisation, hydroélectricité, valorisation des déchets, chaleur renouvelable, éolien, etc.) pour limiter la dépendance aux énergies fossiles et améliorer l'indépendance énergétique. A cette fin, le SCoT soutient notamment les dynamiques locales de production partagée et d'appropriation citoyenne de l'énergie.

Le SCoT porte également l'ambition d'accompagner et de favoriser l'autoconsommation énergétique, tout particulièrement sur les nouvelles constructions. Un accompagnement spécifique pour la transition énergétique des zones d'activités existantes est prévu, tant en termes de consommations que de production.

1.6.3 ENCADRER L'IMPLANTATION DES PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE

Dans l'objectif de développer les énergies renouvelables (EnR) tout en protégeant l'environnement, le paysage et les espaces agricoles, le SCoT Sud Gard souhaite déployer une stratégie énergétique globale visant à encadrer les projets d'énergie renouvelable pour en garantir l'insertion paysagère, écologique et sociale.

En premier lieu, le développement des énergies renouvelables se réalisera en priorité au sein des secteurs déjà urbanisés : toiture des bâtiments, délaissés en zones d'activités, zones de stationnement, espaces dégradés, friches urbaines ou industrielles, etc.

En second lieu, concernant le développement d'énergie renouvelable en dehors des espaces déjà urbanisés, le SCoT souhaite proposer une stratégie globale visant à respecter une cohérence d'ensemble à l'échelle du grand territoire et minimisant l'impact des projets EnR. Pour ce faire, des sites d'implantations préférentielles seront

ciblés, en évitant les secteurs à enjeux environnementaux, paysagers, agricoles, et patrimoniaux. Les secteurs fléchés comme cœurs de biodiversité ou corridors dans la Trame Verte et Bleue seront notamment évités.

Enfin, l'agrivoltaïsme sera encadré, afin de permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu complémentaire, tout en garantissant la pérennité des activités agricoles et en veillant à l'intégration paysagère des dispositifs.

POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET UN TERRITOIRE ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE

2



Garantir un cadre de vie de qualité au sein d'un territoire accessible et solidaire constitue un enjeu central du projet d'aménagement stratégique.

Dans un contexte de transitions démographiques, sociales et environnementales, il s'agit de penser un territoire où chacun puisse vivre, se loger, se déplacer et accéder aux services dans de bonnes conditions, quel que soit sa situation.

L'ambition portée par les élus du SCOT est de maintenir un dynamisme démographique. En ce sens, il s'agit de construire un territoire accessible et solidaire, capable d'accueillir durablement de nouveaux habitants tout en répondant aux besoins en logements dans leur diversité. Cela passe par la production d'une offre de logements adaptée à toutes les étapes de la vie, facilitant les parcours résidentiels des ménages.

Offrir un cadre de vie agréable implique également de renforcer les mobilités à toutes les échelles, du grand territoire au local, tout en garantissant l'accès aux équipements, commerces et services essentiels dans chaque bassin de vie.

Pour atteindre l'ambition d'un cadre de vie de qualité avec un territoire accessible et solidaire, quatre objectifs ont été fixés :

- Maintenir une dynamique démographique tout en répondant aux besoins en logements
 - Développer une offre de logements diversifiée pour faciliter les parcours résidentiels
 - Faciliter la mobilité à différentes échelles, du grand territoire au local
 - Offrir des équipements, commerces et services accessibles à tous à l'échelle des bassins de vie
-

2.1 MAINTENIR UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE TOUT EN REPONDANT AUX BESOINS EN LOGEMENTS

Dans un contexte de mutations démographiques, notre territoire affirme sa volonté de poursuivre une croissance maîtrisée, au service de son attractivité, tout en garantissant une offre de logements adaptée aux besoins de chacun. Cette ambition s'appuie sur une armature territoriale équilibrée, conciliant renforcement des polarités et développement proportionné de l'ensemble des communes.

2.1.1 MAINTENIR UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE MODEREE ET ASSURER UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS EN CONSEQUENCE

Le territoire fait face ces dernières années à une baisse de dynamisme démographique. Sur la dernière période recensée (2016-2022), la croissance se portait à 0,5%/an, contre 0,9% entre 2011 et 2016.

Les projections de l'INSEE pour 2040 s'appuient sur une poursuite du tassement démographique, dans un contexte de vieillissement de la population, de réduction de la fécondité, de moindre gain d'espérance de vie, de poursuite du desserrement des ménages et de moindre attractivité résidentielle (réchauffement climatique et rareté foncière). Le scénario central de l'INSEE, qui prolonge les tendances observées, s'établit ainsi à hauteur de 0,1%/an d'ici à 2040.

Il s'agit de donner plus d'ambition au territoire tout en prenant en compte les tendances sociodémographiques à l'œuvre. Ainsi, les élus qui ont coconstruit ce projet de SCOT ambitionnent de poursuivre une croissance de l'ordre de 0,3%/an en moyenne sur l'ensemble du territoire.

Ce scénario démographique permettrait d'accueillir plus de 1200 nouveaux habitants chaque année, soit 23 000 habitants supplémentaire d'ici 2040. Pour faire face à cette croissance et aux besoins de la population déjà présente (en prenant en compte « le point mort démographique »), une production d'environ 1400 logements/an est envisagée.

2.1.2 AJUSTER LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les dynamiques démographiques projetées s'appuient sur l'armature territoriale du SCOT (cf. Les fondements du PAS), qui est le socle du PAS associant une volonté de polarisation à celle d'un développement équilibré, offrant des possibilités de développement proportionné à l'ensemble des communes.

L'armature territoriale est le support de la déclinaison de l'accueil démographique, de la production de logements, de la création d'équipements, de secteurs d'activités, etc.

L'accueil démographique s'articule autour de l'armature territoriale suivante :

- Le cœur d'agglomération (*Nîmes, Bouillargues, Caissargues, Caveirac, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Redessan et Rodilhan*) ;
- Les pôles d'équilibre (*Beaucaire, Le Grau du Roi, Sommières et Vauvert*) ;
- Les pôles structurants de bassin de proximité (*Aigues-Mortes, Bellegarde, Calvisson, Gallargues-le-Montueux-Vergèze, Saint-Geniès-de-Malgoirès et Saint-Gilles*) ;
- Les communes d'appui au développement des polarités (*Aimargues, Beauvoisin, Fons, Garons, Générac, Jonquières-Saint-Vincent, La Calmette, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Mamert-du-Gard et Uchaud*) ;
- Les villages de proximité (*tous les autres villages*).

La production de nouveaux logements et l'accueil démographique sont privilégiés en premier lieu au sein des polarités et de façon croissante selon leur niveau dans l'armature territoriale. Néanmoins, l'ensemble des communes du territoire sont amenées à se développer proportionnellement et modérément.

2.2 DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIEE POUR FACILITER LES PARCOURS RESIDENTIELS

Le projet de SCOT repose sur la production d'une offre de logements diversifiée, fondement essentiel pour répondre à la pluralité des besoins et accompagner les parcours résidentiels. Cette diversification du parc s'appuie sur plusieurs leviers, tels que le développement de formes urbaines plus denses, la production de logements accessibles, notamment sociaux, ainsi que la rénovation du parc existant.

2.2.1 PROMOUVOIR DES FORMES URBAINES SOBRES EN FONCIER

Le territoire du Sud Gard souhaite proposer une offre de logements adaptée aux besoins et aux ressources des ménages, en tenant compte des enjeux fonciers, climatiques et de qualité du cadre de vie.

Dans ce contexte, l'objectif est de tendre vers plus de sobriété foncière, par des formes urbaines plus denses. A travers le prisme de la sobriété foncière, il s'agit d'encourager une diversification de l'offre en logements sur plusieurs volets :

- > Par formes urbaines (collectif, intermédiaire, individuel) ;
- > Par statuts d'occupation (locataire, propriétaire) ;
- > Par typologies (T1, T2, T3...) ;
- > Par catégories (résidences principales, secondaires).

Cette réponse plurielle peut trouver sa place grâce au réinvestissement des espaces urbanisés existants et à la réalisation d'opérations mixtes, qui allient une mixité de typologies, de tailles, de statuts d'occupation, de publics mais également de fonctions (habitat, activité et/ou équipements).

Il s'agit en premier lieu de **promouvoir une diversification des formes urbaines** par la production de logements collectifs, dans les secteurs les plus propices (à proximité des équipements et services, accessibles et desservis par les transports en commun, etc.), y compris en dehors de la ville-centre qui en est déjà bien dotée.

En parallèle, l'offre en habitat intermédiaire doit être plus largement développée comme une alternative à l'habitat individuel (habitat individuel groupé de type maisons en bande, maisons mitoyennes, maisons jumelées ou maisons de ville, logements superposés avec accès individuel et espace extérieur privatif...).

L'offre en logements individuels peut se poursuivre quant à elle de façon plus modérée, au regard de l'offre prédominante existante.

Cette diversification des formes urbaines peut s'appuyer sur la densification des tissus pavillonnaires existants dans le respect du cadre de vie et l'identité des villes et villages. Cette démarche devra également intégrer les enjeux climatiques actuels, notamment la réduction des îlots de chaleur, en favorisant une présence renforcée de la nature en ville.

Outre la ville-centre, le parc de logements est actuellement largement occupé par les propriétaires. Le territoire souhaite **diversifier les statuts d'occupation des logements**, offrir davantage de logements locatifs afin de faciliter les parcours résidentiels des ménages et répondre à la diversité des besoins.

Un rééquilibrage de l'offre en logements locatifs est recherché. L'objectif est de proposer une offre locative de qualité et diversifiée, dans l'ensemble des communes. Cette offre nouvelle peut être développée dans la construction neuve, comme dans le parc existant.

Conscients de l'enjeu que représente la fluidité des parcours résidentiels, les élus du SCOT ont pour objectif de **diversifier les typologies de logements** (taille, nombre de pièces), notamment en faveur des petites typologies en dehors de la ville-centre et du littoral. Par ailleurs, l'enjeu de diversification touche aussi les grandes typologies pour les polarités qui peinent à loger les familles avec enfants.

Le SCOT ambitionne également de **diversifier les catégories de logements**. L'objectif est de permettre à la population permanente (résidente à l'année) ainsi qu'aux travailleurs saisonniers des secteurs touristiques et agricoles notamment, de se loger sur le territoire.

Pour cela, il s'agit de tendre vers une répartition plus équilibrée entre résidences principales et secondaires, en particulier dans les secteurs soumis à forte pression touristique tels que le littoral. Il s'agit de mieux encadrer le développement des résidences secondaires et des meublés de tourisme (phénomène « airbnb »), afin d'y préserver une fonction résidentielle permanente.

2.2.2 ENCOURAGER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS POUR TOUS

Malgré des efforts réalisés, l'offre en logements sociaux à l'échelle du territoire du SCOT reste encore bien en deçà des objectifs réglementaires de la loi SRU. De plus, leur répartition demeure inégale, ce qui accentue les déséquilibres dans l'offre résidentielle. Si Nîmes Métropole concentre une large part de ces logements, elle compte également plusieurs communes carencées au regard des obligations de la loi SRU. La demande en logements sociaux reste élevée sur l'ensemble du territoire, traduisant une forte tension entre l'offre disponible et les besoins exprimés par les ménages.

Dans ce contexte, le territoire souhaite renforcer la production de logements accessibles à tous les ménages, y compris les plus ménages aux revenus les plus contraints, afin de faciliter les parcours résidentiels sur son territoire (familles avec enfants, familles monoparentales, personnes âgées et en perte d'autonomie, étudiants, jeunes actifs...).

Cette réponse aux besoins se traduit notamment par la production de logements locatifs sociaux, à travers les logements sociaux familiaux (PLAI, PLUS, PLS), mais également le conventionnement de logements privés, l'accession sociale, les logements spécifiques (habitat inclusif pour personnes âgées ou en situation de handicap, logements étudiants, jeunes travailleurs...). Cette offre est à développer sur l'ensemble du territoire, y compris dans les communes non soumises à la loi SRU, dans une démarche de solidarité.

Au-delà des obligations légales imposées aux communes relevant de la loi SRU en matière de production de logements locatifs sociaux, le SCOT vise à renforcer la cohésion territoriale dans la répartition de cette offre. En l'absence de Programme Local de l'Habitat (PLH), il fixe comme orientation d'atteindre, à l'échelle globale du territoire, une part d'au moins **20 % de logements sociaux dans la production neuve**.

Par ailleurs, il s'agit de répondre aux besoins d'accueil et d'habitat des gens du voyage, conformément aux prescriptions du Schéma Directeur pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage (SDAHGV).

L'idée est également d'ouvrir la possibilité à des formes d'habitat innovantes, telles que l'habitat participatif, partagé, intergénérationnel ou dédié à certaines catégories de population (étudiants, séniors, travailleurs saisonniers...).

Parallèlement, les élus souhaitent soutenir les projets d'hébergement à destination des travailleurs saisonniers (ex. Village des saisonniers au Grau du Roi, développement d'hébergements modulables et temporaires, résidences saisonnières partagées ou interentreprises...). Il convient également de favoriser la mutualisation de certains équipements locaux (ex. internats de collèges ou lycées) qui ne sont pas nécessairement utilisés pendant les hautes saisons touristiques et la réhabilitation de bâtiments vacants ou sous-utilisés de la commune qui pourraient permettre leur accueil.

2.2.3 ACCOMPAGNER LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS, NOTAMMENT EN CENTRE ANCIEN

Les élus du SCOT souhaitent encourager la rénovation du parc de logements, notamment ancien, en travaillant sur plusieurs volets : la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé, la lutte contre la vacance (notamment structurelle liée aux biens en mauvais état), la rénovation énergétique (lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration des performances énergétiques) ou encore l'adaptation des logements au handicap, au vieillissement et à la perte d'autonomie.

Au regard des dynamiques démographiques actuelles, une attention particulière sera portée à la réalisation d'un **habitat favorable au vieillissement**, offrant à la fois la possibilité de bien vieillir chez soi (adaptation du logement) et la possibilité d'accéder aisément aux commerces, services de proximité, tout en étant desservi par les transports en commun.

Cette dynamique de rénovation touche principalement l'habitat ancien des centres-villes, mais également les constructions plus récentes (type tissu pavillonnaire et immeubles des années 1960-1970), qui peuvent être dégradés et constituer des passoires énergétiques.

Ainsi, un des enjeux majeurs est la revitalisation des centres-villes et centres bourgs, pour renforcer leur attractivité résidentielle et compléter l'offre en logements. Pour cela, il s'agira de s'appuyer sur le potentiel en réhabilitation des centres (logements vacants, bâti dégradés, divisions d'habitations en dehors de la ville-centre...), permettant la mise sur le marché de nouveaux logements. **Le territoire souhaite soutenir le réinvestissement des centres, dans le respect de leur identité architecturale, urbaine et paysagère.**

2.3 FACILITER LA MOBILITE A DIFFERENTES ECHELLES, DU GRAND TERRITOIRE AU LOCAL

La mobilité constitue un levier structurant pour l'attractivité, la cohésion et la transition écologique du territoire. Il s'agit de proposer une organisation des mobilités adaptée aux besoins des habitants, des actifs et des visiteurs, tout en répondant aux enjeux d'accessibilité et de sobriété.

Cette orientation vise à répondre aux besoins en déplacements aux différentes échelles (locale, interne aux bassins de vie, interbassins de vie, régionale, nationale et internationale). Cette volonté s'appuie sur le développement de l'offre de transports collectifs et de l'intermodalité, la promotion des modes actifs, tout en assurant la fluidité des déplacements motorisés et en limitant leur empreinte environnementale. Elle repose également sur une meilleure organisation de l'espace pour limiter les besoins de déplacements à la source, et sur la valorisation du transport fluvial et maritime comme mode de déplacement complémentaire.

2.3.1 INSCRIRE LE TERRITOIRE DU SCOT DANS LES DYNAMIQUES DE MOBILITE A L'ECHELLE DU GRAND TERRITOIRE

L'objectif est de conforter la position du Sud Gard dans les dynamiques de mobilité à l'échelle du grand territoire, en lien avec l'armature territoriale régionale.

Le projet d'aménagement stratégique vise ainsi à accompagner le développement de l'offre ferroviaire en s'appuyant sur les infrastructures existantes.

Au niveau national et international, l'offre ferroviaire s'appuie sur la LGV Méditerranée (assurant des liaisons vers Lyon, Paris, Bruxelles, Londres, Francfort, Barcelone, Gênes...), dont le contournement de Nîmes et Montpellier (2017) et la récente gare TGV de Nîmes-Pont du Gard (2019). L'accessibilité de cette gare multimodale pour l'ensemble du territoire et en particulier la ville de Nîmes, constitue un enjeu fondamental pour le SCOT.

Au niveau régional, l'artère principale repose sur la voie SNCF Montpellier-Nîmes et se prolonge vers les gares TGV de Nîmes-Pont du Gard et Avignon. A l'échelle régionale comme à l'échelle du Sud Gard, le territoire souhaite accompagner le développement de l'offre ferroviaire et soutenir la montée en puissance des cadences ferroviaires, pour les déplacements domicile-travail et les loisirs.

L'ambition est de renforcer le partenariat interdépartemental sur la mobilité, notamment via la création d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM). Basé sur des transports en commun plus nombreux et bénéficiant d'une plus grande amplitude horaire, le SERM Montpellier Méditerranée vise à amplifier les mobilités décarbonées sur l'axe littoral Sète-Montpellier-Nîmes et à développer de nouveaux services et interconnexions entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

Par ailleurs, le projet politique vise à renforcer l'interconnexion entre l'aéroport et le réseau de transport public. L'aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée constitue une porte d'entrée essentielle pour la métropole et son environnement régional puisqu'il est desservi par des lignes régulières en provenance d'Europe et du Maroc. L'enjeu dans les années à venir sera de connecter davantage l'aéroport au réseau de transport public afin de proposer une offre de déplacement intégrée entre tous les modes. Son positionnement, face à l'offre des aéroports de Montpellier et de Marseille pourra contribuer à placer le territoire Sud Gard dans la dynamique économique européenne et garantir la pérennité de son développement.

2.3.2 DEPLOYER UNE OFFRE PERFORMANTE DE TRANSPORTS EN COMMUNS A DIFFERENTES ECHELLES ET FACILITER L'INTERMODALITE

Une offre performante de transports en commun sera déployée à différentes échelles et adaptée selon la position des communes dans l'armature territoriale. Elle s'articule avec les autres modes grâce au développement de l'intermodalité.

A l'échelle du territoire du SCOT, l'objectif est de s'appuyer sur un renforcement de l'offre ferroviaire, complétée d'une offre en transports collectifs performants.

L'irrigation du territoire du Sud Gard s'appuie en premier lieu sur le réseau ferré et l'étoile ferroviaire qui converge vers la gare centrale de Nîmes. Ce réseau a vocation à devenir le support d'une offre de services de transports optimisée, renforcée et coordonnée de manière à inciter à l'usage des transports publics. Les polarités génératrices de flux n'étant pas systématiquement positionnées à proximité des axes ferroviaires, le dispositif ferroviaire sera complété par une offre de transports collectifs routiers, associant des bus à haut niveau de service (BHNS), des cars interurbains ou toute autre offre de service de transports collectifs performants. Des itinéraires inter-polarités sont à étudier (y compris vers l'extérieur du SCOT), tels que Caveirac-Sommières, Sommières-Lunel, Calvisson-Vergèze et Vauvert.

A l'échelle des bassins de vie, le SCOT s'appuie sur une offre en transports en commun complémentaire au réseau territorial (étoile ferroviaire principalement) et sur l'intermodalité. Ce réseau complémentaire permettant d'irriguer au départ de chaque polarité, l'ensemble des villes et villages du bassin. Cette offre sera ajustée en fonction des spécificités propres à chaque bassin en intégrant notamment les modalités adaptées telles que les bus interurbains, le transport à la demande, etc.).

Cette réflexion à l'échelle de chacun des bassins de proximité sera menée en partenariat avec les différents acteurs, notamment le Service Public Occitanie Transport (LIO) et les opérateurs publics intercommunaux de transports. Elle pourra être menée dans le cadre de Plans de Mobilité (PDM), de Plans de Mobilité Simplifiés (PDMS) ou de Plan Locaux de Mobilité (PLM).

L'intermodalité sera facilitée en complétant notamment le maillage de pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur le territoire, en vue de limiter les ruptures de charge entre les différentes modes de transport. Les plateformes multimodales sont ou seront implantées sur les lieux stratégiques des axes de desserte en transports publics et en interconnexion avec les autres modes (route, air, mer et canal), assurant une jonction efficace entre mobilité locale et territoriale.

2.3.3 FAVORISER LES MODES ACTIFS

Le SCOT ambitionne de faciliter l'usage du vélo au quotidien comme sur les grandes distances. Le territoire est pourvu d'itinéraires cyclables structurants (Via Rhôna, retro littorale de la Vaunage reliant Sommières à Caveirac) et d'un réseau encore peu développé et discontinu. La stratégie des élus du SCoT est de s'appuyer sur le réseau existant et de l'étoffer pour positionner ce mode de déplacement autrement que pour un usage de loisirs. La sécurité et la continuité des aménagements constituent des leviers incontournables pour assurer une utilisation optimale du réseau cyclable.

A l'échelle du Sud du Gard, de grands itinéraires cyclables continus seront à déployer pour faciliter les liaisons entre chaque bassin/ou inter-EPCI. En complément, il est envisagé de compléter le maillage de pistes cyclables urbaines, permettant de pénétrer dans les villes pour faciliter l'accès à leur centre-ville et aux différents sites d'intérêt. Un réseau complet et maillé facilitera ainsi l'ensemble des déplacements à vélo et encouragera ce mode pour des déplacements du quotidien (domicile-travail, vers les établissements d'enseignement, loisirs, commerces...) et en lien avec les interfaces multimodales. Ces aménagements permettraient ainsi de rendre le vélo concurrentiel par rapport à la voiture, sur des distances pouvant aller jusqu'à une vingtaine de kilomètres. A plus grande échelle, la continuité au réseau cyclable régional est à optimiser.

En parallèle du report modal vers le cycle, il est prévu une sécurisation des itinéraires, sur réseau cyclable comme sur la voirie en général. L'objectif est un partage plus équitable de la voirie, moins favorable à l'automobile et plus sécurisant. En complément, cette ambition passe par une amélioration des accès et du stationnement des vélos dans les gares, les pôles d'échanges et plus globalement dans les nouvelles opérations d'aménagement ou à proximité des lieux d'intérêt (activités, commerces, équipements...).

Les démarches types plan vélo, Plan de Mobilité (PDM), Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), Plan Local de Mobilité (PLM), sont encouragées.

En complément, les élus du SCOT ambitionnent de **développer l'usage du mode actif que constitue la marche à pied.**

Pour faciliter son usage, le maillage de cheminements doux sera étayé et sécurisé autour des polarités et lieux d'intérêt, en lien avec les nouvelles opérations d'aménagement. Son développement est souhaité en identifiant un maillage de voiries de courtes distances, reliant les lieux générateurs de flux, si possible connectées au réseau de transport en commun et répondant aux enjeux de confort, de sécurité, de convivialité et de continuité des itinéraires. Cet objectif de développement concerne l'ensemble des communes du territoire et trouvera une traduction adaptée selon leur position dans l'armature territoriale.

2.3.4 AMELIORER LA FLUIDITE DES DEPLACEMENTS MOTORISES

La part modale de la voiture dans les déplacements domicile-travail reste largement prédominante, ce qui entraîne une saturation des axes routiers pénétrants dans la ville-centre. Cette dernière constitue un frein à son attractivité économique et nuit à la qualité de vie (nuisances sonores, qualité de l'air, allongement des temps de trajet...). C'est pourquoi, les projets de contournement ouest et nord de Nîmes sont maintenus. Le contournement ouest et sa connexion au réseau routier est prioritaire.

Le réseau viaire du territoire Sud Gard sera plus globalement optimisé pour améliorer les déplacements entre les bassins, que ce soit entre les polarités ou la desserte des communes périphériques. Une déviation de la RD999 est en ce sens envisagée à Jonquières-Saint-Vincent. Les connexions est-ouest du territoire gagneront à être facilitées, sans avoir à traverser la ville centre, en lien avec la gare TGV de Nîmes-Pont du Gard. Le chemin des canaux (RD135) sera, en ce sens, restructuré de façon à pouvoir assurer son rôle de transit. D'autres axes viaires assurant ce rôle de connexion et reliant les différentes polarités du territoire pourront également être consolidés (RD6572, RD3...). L'optimisation et le recalibrage des infrastructures existantes est privilégié plutôt que la création de nouvelles voiries.

En complément, afin de réduire la quantité de véhicules en circulation et en stationnement, la pratique du covoiturage et de l'autopartage est encouragée, à travers notamment l'aménagement de nouvelles aires dédiées. Le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques est également à poursuivre. La réalisation de diagnostics de mobilité permettra d'identifier les lieux les plus propices à ces aménagements.

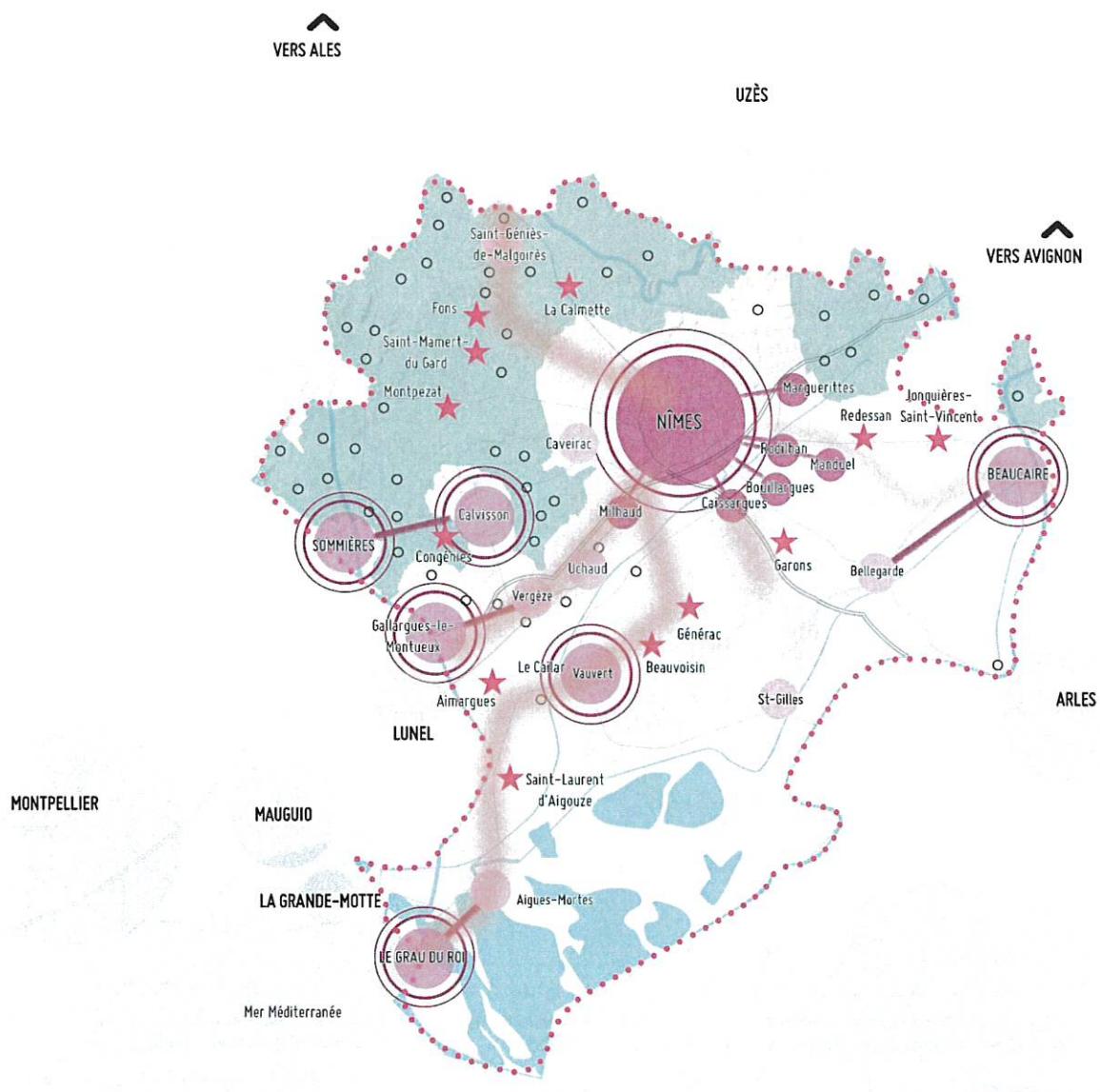
2.3.5 REDUIRE LES BESOINS DE DEPLACEMENT A LA SOURCE

L'amélioration de la fluidité des déplacements motorisés et la lutte contre la saturation routière passe par un report modal sur les autres modes de déplacements (transports en commun, modes doux...) et plus globalement par une réduction des besoins de déplacements à la source, au travers des choix d'aménagement.

Cette ambition s'appuie sur une mixité de fonctions, en milieu urbain comme en milieu plus rural, avec une stratégie différenciée selon les territoires :

- En cœur d'agglomération, une intensification urbaine est privilégiée autour des lieux d'interconnexion des axes de desserte fine (axes de desserte en transport en commun en site propre (TCSP) existants ou projetés) ;
- Autour des centralités desservies par le réseau territorial de transport en commun performant (l'étoile ferroviaire), l'intensification urbaine est privilégiée autour des nœuds d'interconnexion structurants du réseau (gares) qui ont vocation à devenir des corridors urbains et de nouveaux lieux de centralité.
- Dans les communes du territoire qui ne sont pas connectées à un réseau performant de transports en commun et très dépendantes de l'automobile : il s'agit de renforcer les centralités de village ou de favoriser la création de micro-centralités. Cela consiste à la création de points d'intérêt locaux de petites tailles, temporaires ou permanents, tels que des marchés de plein air, d'accueil de commerces ambulants, bibliothèque ou exposition, etc. Ces micro-centralités seront placées de façon à être connectée aux différents modes de déplacements disponibles (modes doux, navette de transport à la demande, parking de covoiturage...).

Carte 4 Articuler le développement urbain avec les dynamiques de mobilité et offrir des équipements et services accessibles à tous



Articuler le développement urbain avec les dynamiques de mobilité

- Cœur d'agglomération (ville-centre et première couronne)
- Pôle d'équilibre
- Pôle structurant de bassin de proximité
- Fonctionnement en bipôle
- Commune d'appui au développement des polarités
- Village de proximité
- Axe d'intensification urbaine

Offrir des équipements et services accessibles à tous

- Accès aux services de santé à faciliter
- Pôle d'équipement supérieur à conforter
- Accès aux équipements de proximité à conforter
- Niveau d'équipement à renforcer

Carte 5 Faciliter la mobilité à différentes échelles



Novembre 2025 A'U

Déployer une offre performante en transports en commun à différentes échelles et faciliter l'intermodalité, en s'appuyant sur les équipements existants

Réseau ferré

Ligne régulière

LGV

Réouverture de ligne en projet

Transport en commun performant

Ligne de trambus

Inscrire le territoire du Sud Gard dans les dynamiques de mobilité à grande échelle

Faciliter les connexions avec le grand territoire

Aéroport

Améliorer la fluidité des déplacements motorisés

Projets de contournement routier

Réseau viaire à renforcer

Favoriser les modes actifs

Itinéraire cyclable structurant existant

Itinéraire cyclable à développer

2.4 OFFRIR DES EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES ACCESSIBLES A TOUS A L'ECHELLE DES BASSINS DE VIE

L'accès équitable aux équipements, services et commerces du quotidien constitue un facteur clé de qualité de vie, de cohésion territoriale et d'attractivité. Le SCOT vise à garantir une répartition équilibrée de ces fonctions à l'échelle des bassins de vie, en veillant à répondre aux besoins de l'ensemble des habitants, y compris dans les secteurs en dehors des polarités.

Cela implique de faciliter l'accès aux soins, de structurer une offre de services et d'équipements en lien avec les évolutions démographiques et de soutenir un maillage commercial de proximité sur l'ensemble du territoire.

2.4.1 FAIRE DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ UNE PRIORITÉ

L'accès aux services de santé a été identifié comme une priorité pour les élus et habitants du territoire, dans un contexte de vieillissement de la population et d'accès de plus en plus difficile aux professionnels de santé (en particulier les médecins généralistes). La pandémie de COVID-19 a rappelé ce besoin essentiel à satisfaire pour l'ensemble des habitants du Sud Gard.

Ainsi, le SCOT ambitionne de structurer l'offre en services de santé de proximité à l'échelle des bassins de vie. L'offre de santé existante sera maintenue et renforcée, par la création d'un maillage de services de santé, autour des maisons de santé pluridisciplinaires, de maisons médicales et des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) reliées aux centres hospitaliers, pour assurer la couverture intégrale du territoire.

En parallèle, il s'agit de renforcer l'accessibilité (en transports collectifs notamment) aux services de santé de niveau supérieur (hôpitaux, cliniques, centres de santé...), tel que le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes (CHU) et à la médecine de ville. Cette volonté passe également par la localisation de l'offre de logements nouvelle dans un tissu urbain mixte, associant la proximité des transports en commun et une offre en commerces et services de proximité (y compris de santé).

2.4.2 ASSURER UNE REPARTITION EQUILIBRÉE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

Le SCOT a pour ambition d'assurer une répartition équilibrée des équipements et services sur l'ensemble du territoire, capable de répondre aux besoins actuels et à venir. Les villes et villages doivent offrir une offre complète d'équipements, commerces et services de proximité, à l'échelle des bassins de vie et pour tous les publics (jeunes, familles, séniors...).

Il est proposé une répartition adaptée selon le classement de chaque commune dans l'armature territoriale.

- > **Poursuivre le développement des équipements structurants au sein des polarités**, qui sont les plus accessibles et les mieux desservies (coeur d'agglomérations, pôles d'équilibre et pôles structurants de bassin de proximité).
- > **Conforter l'offre en équipements au sein des communes d'appui au développement des polarités**, en complémentarité avec les polarités principales.
- > **Pérenniser l'offre en équipements au sein des villages de proximité, en privilégiant la mutualisation et la création et micro-centralités.**
 - o Le faible poids démographique de certaines communes, associé à de fortes contraintes budgétaires, complexifie la création de nouveaux équipements et peut nuire à la pérennité des équipements existants. La mutualisation de certains équipements et services de proximité à l'échelle des bassins de vie participe à garantir leur pérennité et leur accessibilité, à travers une offre maillée sur tout le territoire. La mutualisation permet de diminuer les coûts mais également de créer des équipements polyvalents dans leurs usages.
 - o Par ailleurs, les communes peu équipées peuvent s'appuyer sur la création de micro-centralités, basées sur des points d'intérêt locaux de petites tailles, temporaires ou permanents (Maison France services, services itinérants, bibliothèque, expositions...). Ces micro-centralités seront localisées de façon à être connectées aux différents modes de

déplacements disponibles (modes doux, navette de transport à la demande, parking de covoiturage...).

Outre l'implantation des équipements, il est également question de privilégier l'implantation des nouvelles opérations d'aménagement à proximité des équipements existants. Le réinvestissement des centres est en ce sens encouragé, contribuant à rapprocher les habitants des fonctionnalités urbaines.

2.4.3 GARANTIR UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le territoire du Sud Gard bénéficie d'une offre plutôt conséquente en commerces de proximité (environ 1500 commerces), couvrant la quasi-totalité des communes. Toutefois, certaines communes en sont peu ou pas dotées, notamment sur le nord-ouest du territoire.

La volonté des élus est de conserver les villes et villages de proximité, afin de garantir l'accessibilité aux aménités à l'ensemble des habitants et de réduire les besoins en déplacements.

La reconquête du tissu commercial existant est à prioriser, à travers le réinvestissement des locaux vacants et friches. L'implantation des nouveaux commerces est quant à elle à privilégier dans les centralités. Cette ambition s'inscrit en complémentarité avec la volonté de canaliser le développement des nouvelles zones commerciales et de grandes surfaces.

Les commerces itinérants (dont marchés de plein air, marchés de producteurs) et services mutualisés sont à développer dans les villages les plus excentrés.

2.4.4 FAIRE DU NUMERIQUE UN LEVIER D'ATTRACTIVITE ET DE COHESION TERRITORIALE

Le SCoT Sud Gard bénéficie d'une bonne couverture numérique, mais l'essor rapide des usages impose de poursuivre les efforts engagés. Il affirme ainsi une ambition forte : garantir un accès équitable aux réseaux haut et très haut débit sur tout le territoire, anticiper les besoins liés à la transition numérique (numérique (5G, capteurs environnementaux, e-services, données territoriales) et soutenir l'émergence de tiers-lieux, espaces de coworking et services connectés.

La transition numérique est considérée comme un levier majeur de développement, de résilience et de cohésion territoriale. Elle s'appuie sur un ensemble d'infrastructures complémentaires, structurées autour de la fibre optique, clé de performance et de continuité :

- > **Réseaux très haut débit et fibre** : WiGARD portés par le département du Gard, GECKO porté par Nîmes Métropole, ou encore le réseau de la CCBTA,
- > **Réseaux IoT** : déploiement du réseau LoRa pour les objets connectés.
- > **Réseaux mobiles de nouvelle génération** : anticipation de la 5G professionnelle et de la 6G à horizon 2035.

L'enjeu ne consiste plus seulement à résorber les zones blanches. Il s'agit désormais de déployer une palette complète de réseaux pour accompagner un territoire intelligent, fondé sur la valorisation des données au service de la mobilité, des services publics, de l'énergie et du développement économique.

À court terme, le SCOT vise un accès universel et inclusif aux services numériques pour les habitants, les entreprises et les acteurs publics, tout en intégrant une logique de sobriété (maîtrise énergétique, mutualisation des équipements, recyclage des matériels). À moyen et long terme, il s'agit d'anticiper la montée en puissance de l'intelligence artificielle, des outils de simulation, des systèmes IoT connectés via LoRa et des réseaux mobiles avancés, grâce à des infrastructures robustes, interconnectées et sécurisées.

3

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PRODUCTIF ET LOCAL ÉQUILIBRÉ



Situé à l'interface de plusieurs métropoles, agglomérations et pôles d'emplois significatifs, le territoire du SCoT Sud Gard bénéficie d'une dynamique d'emploi soutenue, portée principalement par le secteur tertiaire. Dans un contexte marqué par la prédominance de l'économie résidentielle, les élus portent une ambition forte : engager le territoire dans un processus de diversification économique, en renforçant notamment la sphère productive, tout en valorisant les ressources locales.

Le SCoT vise ainsi un développement économique équilibré, ancré dans les spécificités du territoire et orienté vers les filières d'avenir. Il s'agit d'affirmer pleinement le rôle économique du Sud Gard et d'accroître sa visibilité et son attractivité, de créer de la valeur à partir de l'économie productive et de proximité, de faire évoluer le modèle commercial, de soutenir l'agriculture dans toutes ses dimensions et de promouvoir un tourisme durable et cohérent avec les enjeux environnementaux.

Pour atteindre ses ambitions, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Affirmer le rôle économique du territoire
 - Diversifier l'économie
 - Faire évoluer le modèle commercial
 - Dynamiser l'agriculture
 - Développer le tourisme durable
-

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 030-253003297-20251124-2025_11_24_02D-DE

Berger
Levrault

3.1 AFFIRMER LE ROLE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le Sud Gard est le 3^{ème} pôle économique de la Région Occitanie. Plusieurs domaines d'activités sont représentés et concentrent la majorité des emplois, notamment le secteur des commerces et des transports, de l'administration publique et de l'industrie. Espace économique pivot entre trois régions, le territoire bénéficie d'un positionnement stratégique et d'une identité qui lui permettent d'affirmer son rôle économique.

Pour conforter cette position, les élus souhaitent valoriser les atouts économiques du territoire, en s'appuyant sur une économie à la fois résidentielle, qui répond aux besoins quotidiens de la population, et productive, moteur de création de richesse et d'emplois. Il s'agit également de renforcer les centralités et polarités économiques existantes, tout en améliorant l'accessibilité aux sites stratégiques.

La mise en place de projets structurants et la requalification des zones d'activités existantes seront des leviers essentiels pour accompagner les ambitions démographiques du territoire, avec la création de plus de 7 700 emplois attendus d'ici 2040. Ces actions doivent permettre de maintenir un équilibre favorable entre emplois et habitants, tout en assurant un développement économique cohérent et durable. Cinq grandes orientations structurent cette ambition.

3.1.1 VALORISER LES ATOUTS ECONOMIQUES DU SCOT SUD GARD A L'ECHELLE REGIONALE

L'économie du SCOT est marquée par la place importante occupée par le tertiaire : les services à la population, la santé, l'action sociale ou l'administration, qui participe pleinement à l'identité économique du territoire. A cette spécificité s'ajoute la présence historique d'un tissu industriel fort qui s'appuie sur l'agriculture, l'agro-alimentaire, l'artisanat et le BTP, l'aéronautique et les activités littorales.

Face à ces constats les élus ont souhaité inscrire l'ambition de valoriser l'identité économique du territoire et de consolider ses filières structurantes.

Le SCOT a ainsi pour objectifs de :

- Valoriser l'ensemble de ses atouts économiques et de révéler les potentialités liées au développement d'une économie productive.
- Conforter et diversifier l'économie, en développant le tissu industriel local porté notamment par l'agro-alimentaire et l'aéronautique. Des interdépendances seront, en outre, à renforcer avec les territoires voisins (Lunel, Montpellier, Alès, Avignon, Gard Rhodanien, Arles,).
- Dynamiser l'économie locale, en s'appuyant sur une économie de services, en valorisant les ressources et les savoirs faire locaux et en revitalisant les centres urbains : préservation du tissu commercial et développement de la mixité fonctionnelle.

En capitalisant sur ses atouts économiques, le Sud Gard gagnera en visibilité à l'échelle régionale et deviendra un territoire attractif pour les entreprises, les investisseurs et les talents. Cette dynamique contribuera à la création d'emplois qualifiés et durables, solidement ancrés dans le tissu local.

3.1.2 CIBLER L'ACCUEIL DE NOUVELLES ACTIVITES ET GERER LE FONCIER ECONOMIQUE

Pour rendre le territoire attractif, la question de l'accueil des nouvelles activités et de leur implantation est déterminante. Aujourd'hui, la consommation foncière liée à l'activité économique représente une part significative de l'urbanisation récente, juste après l'habitat. Le SCOT devra ainsi renouveler ses modalités d'accueil pour servir la sobriété foncière et offrir des espaces compétitifs et attractifs pour les entreprises.

A ce titre, les élus promeuvent une gestion du foncier cohérente et font de la sobriété foncière un axe central de leur stratégie. L'objectif est de valoriser en premier lieu les espaces déjà urbanisés, en optimisant les zones d'activités existantes, en identifiant les reliquats non bâties et en priorisant les friches à requalifier. Il s'agit d'en optimiser les usages et de densifier les implantations. La mobilisation des friches, le recyclage foncier et la reconversion des sites dégradés s'inscrivent pleinement dans cette stratégie.

Dans un second temps, la création des nouvelles zones d'activités doit s'envisager prioritairement en extension des espaces urbanisés existants. En effet, le SCOT poursuit l'objectif d'éviter les implantations de nouveaux

secteurs dispersés ou mal desservis, qui nuisent à la lisibilité du tissu économique et à la qualité des paysages. Les nouvelles implantations à enjeux logistiques ou productifs sont à privilégier dans les polarités structurantes et les pôles d'emplois, bien desservis par les infrastructures de transport (axes routiers, axes ferrés...) (cf.1.6).

Pour œuvrer en ce sens, le SCOT encourage les collectivités à identifier le foncier économique stratégique favorable à l'accueil de nouvelles activités.

Le SCoT promeut également un aménagement qualitatif des zones économiques nouvelles ou requalifiées, conciliant performance économique, qualité architecturale, intégration paysagère et respect de l'environnement. Le développement économique devra ainsi contribuer à une image territoriale cohérente et sobre en foncier, attractive pour les porteurs de projets.

3.1.3 RENFORCER LES CENTRALITES ECONOMIQUES

Affirmer le rôle économique du territoire revient à conforter et à valoriser les centralités économiques qui le compose. Lieux d'attractivité qui concentrent commerces, services, entreprises, marchés, ... ; ces centralités représentent aussi des points de convergence où actifs et visiteurs se rendent quotidiennement. Elles se déploient aussi bien dans les pôles structurants et d'emplois que le long des grands axes, dans les centres-villes et centres bourgs et jouent un rôle structurant à leur échelle.

Les élus proposent de renforcer l'ensemble des centralités économiques existantes et de consolider les lieux où se concentrent les activités économiques (commerces, services, emplois, activités). Qu'il s'agisse de pôles d'emplois, de zones d'activités ou de centres-villes, l'objectif est de soutenir une organisation spatiale lisible, équilibrée et adaptée à chaque échelle.

- Les polarités structurantes et les pôles d'emplois joueront un rôle majeur pour dynamiser la création d'emplois par l'installation de nouvelles activités. Ces polarités constituent des points d'appui prioritaires pour le développement d'activités nouvelles.
- La stratégie économique allant de pair avec une stratégie de valorisation économique des principaux axes passants, le SCOT a souhaité hiérarchiser les fonctions des axes du territoire pour le développement des activités.
 - Les principaux axes du territoire (A9 – A54, entre Nîmes et l'aéroport), supports d'activités économiques, seront les lieux privilégiés d'accueil des entreprises qui nécessitent une accessibilité routière renforcée (logistique, ZAE polyvalentes, besoins de stockage...). La densification de ses secteurs devra être encadrée et accompagnée.
 - Les axes plus secondaires (A54 entre l'aéroport et Arles, Nîmes Alès et la RN113) feront l'objet d'un accueil modéré afin de limiter l'étalement urbain.
 - L'axe touristicoéconomique devra valoriser les entrées et les sorties depuis et vers le littoral ainsi que vers la Provence, et les axes reliant Nîmes et le Grau du Roi
- A une échelle plus resserrée, les centres villes et centres villageois sont également des centralités économiques et sont pourvoyeurs d'emplois. Ces espaces de concentration d'activités devront être maintenus et participeront au maintien du lien social. Pour ce niveau d'armature, les activités compatibles avec l'habitat seront privilégiées.

Le projet économique porté par le SCoT s'appuie ainsi sur une organisation spatiale équilibrée, visant à répartir les activités de manière lisible et efficace sur l'ensemble du territoire.

3.1.4 S'APPUYER SUR LES PROJETS ECONOMIQUES STRUCTURANTS

Un projet économique structurant à l'échelle du territoire transforme durablement l'organisation économique locale, génère des externalités positives et rayonne au-delà de sa propre emprise. Dans le cadre de la stratégie économique portée par les élus, l'objectif est de structurer une offre d'accueil d'activités sur quelques sites dédiés.

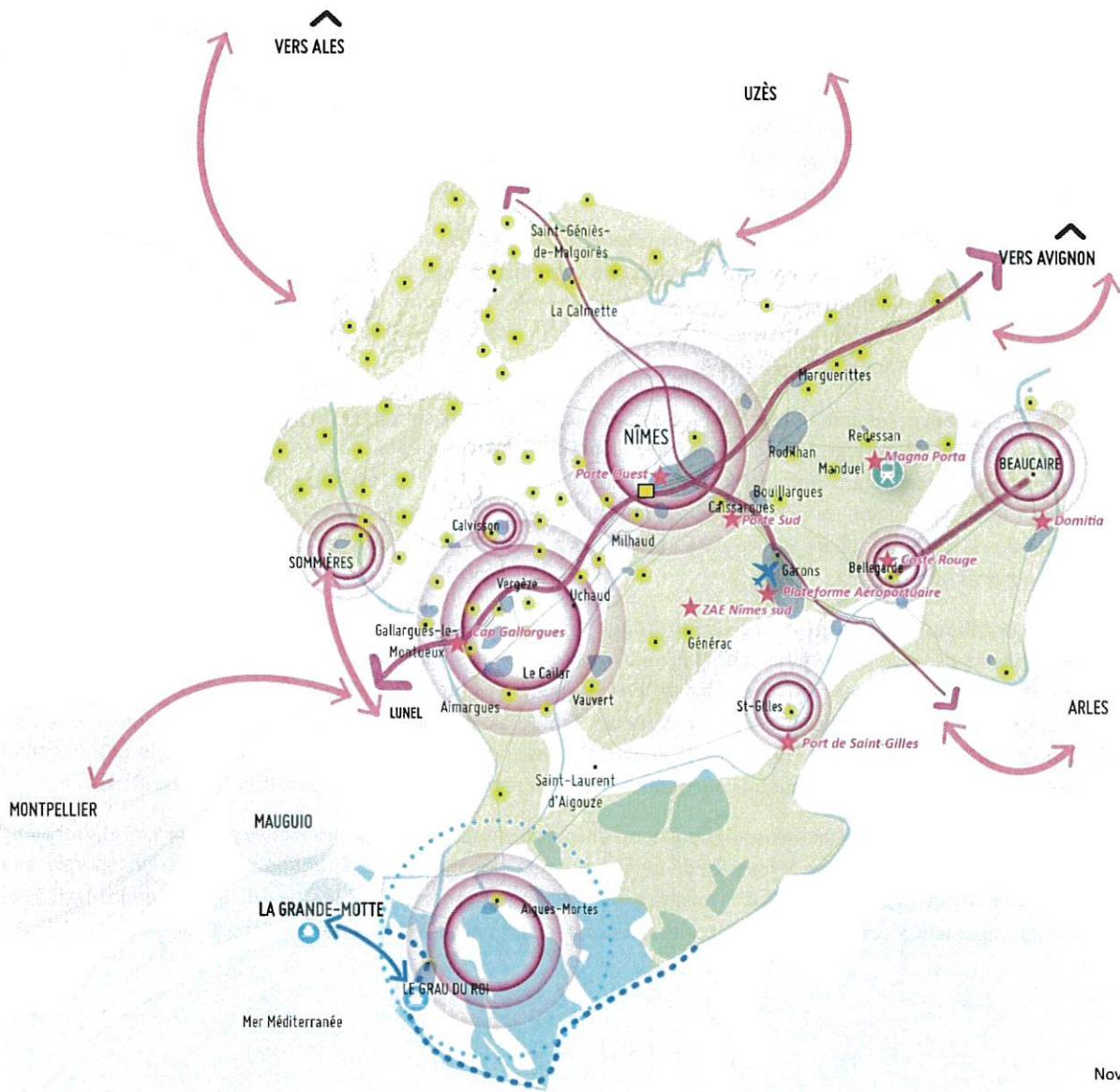
Les secteurs identifiés sur le territoire de Nîmes Métropole sont :

- Magna Porta
- Porte Ouest (requalification et mutation du secteur existant)
- Porte Sud / Caissargues Euro 2000 (tertiarisation haut de gamme)
- Plateforme aéroportuaire de Nîmes métropole : la zone est positionnée sur le risque, la sécurité civile et l'aéroportuaire.
- ZAE Nîmes Sud : le secteur fait en partie l'objet d'une reconversion pour le développement d'activités logistiques, industrielles et productives, avec transport ferroviaire des marchandises.
- Les autres secteurs d'intérêt SCOT sont situés sur les communes de :
- Gallargues le Montueux, qui porte le projet de Cap Gallargues, positionné sur le développement du secteur des biotechnologies et de la santé,
- Bellegarde, qui porte le projet Coste Rouge, à vocation industrielle,
- Beaucaire, avec le projet à vocation logistique à proximité de la ZAE Domitia
- Saint-Gilles, qui se positionne sur une stratégie de développement de son port.

Ces projets sont des leviers majeurs pour renforcer les filières économiques et répondre aux besoins d'emplois à horizon 2040. Ils reflètent une volonté partagée de créer des emplois qualifiés, de diversifier l'économie et de renforcer les pôles de compétitivité. Ils devront toutefois veiller au respect du paysage et à une intégration architecturale de qualité.

D'autres projets au rayonnement plus local seront réalisés dans le respect d'une gestion économe du foncier économique et des possibilités offertes dans l'enveloppe foncière.

Carte 6 Affirmer le rôle économique du SCOT Sud Gard

Novembre 2025
A'U

Affirmer le rôle économique du territoire

- ★ S'appuyer sur les projets «structurants»
- ↔ Secteurs industriels à dynamiser
- Valoriser le secteur agro-alimentaire
- ↪ Interdépendances à renforcer
- ✈ Aéroport
- 🚆 Gare TGV
- Conforter les zones d'activités existantes

Renforcer les centralités économiques

- Conforter les pôles structurants et d'emploi
- Valoriser les axes passants
 - ↗ Accueil modéré
 - ↖ Accueil encadré
- Entrées et sorties du littoral

Dynamiser l'agriculture

- Encourager le développement des circuits courts
- Maintenir et diversifier l'agriculture
- Valoriser les ressources marines et les activités halieutiques
 - 🌐 Infrastructure portuaire structurante
 - Conforter les activités halieutiques
- ↪ Interdépendance

3.1.5 LOCALISER LA LOGISTIQUE DE MANIERE COHERENTE AVEC LES RESEAUX DE TRANSPORT, LES ZONES D'ACTIVITES ET LES CENTRALITES COMMERCIALES

L'affirmation du rôle économique du territoire repose sur la question de l'accès aux secteurs stratégiques pour son développement économique. Ainsi, la logistique est un maillon essentiel de l'économie productive et doit répondre aux exigences de compétitivité des entreprises. Le SCoT entend encadrer le développement logistique en l'orientant prioritairement vers les zones d'activités existantes, bien desservies par les infrastructures de transport (routes, ferroviaire, multimodalité), notamment sur les polarités comme Nîmes Sud, la ZAE Domitia à Beaucaire (projet de plateforme logistique), ou à proximité de la RD6113/RN113.

Le Sud Gard bénéficie d'une façade maritime et d'un réseau de canaux navigables, appuyés par une offre en équipements portuaires que le SCoT entend renforcer et valoriser dans une logique de développement logistique durable. Le projet de développement de la zone industrielle et portuaire de Beaucaire constitue un levier majeur pour favoriser le transport de marchandises par voie fluviale et renforcer l'intermodalité au service de la compétitivité économique du territoire.

En cohérence avec les ambitions de relocalisation productive et de circuits courts, le SCoT soutient également le développement d'une logistique de proximité, adaptée aux besoins des filières agroalimentaires et de l'économie locale. Cela passe notamment par la création de plateformes logistiques alimentaires, le développement de points de mutualisation pour le transport du dernier kilomètre, et la modernisation des infrastructures de collecte, de stockage et de distribution. Le SCoT encourage les collectivités à mettre en place des Projets Alimentaires Territoriaux.

Pour contribuer à la structuration d'une logistique territoriale performante, le SCOT propose le développement de solutions de logistique urbaine durable, en facilitant les approvisionnements réguliers. Pour soutenir l'activité commerciale sans altérer la qualité urbaine, le SCOT invite à l'intégration des enjeux logistiques dans les projets d'aménagement (accès livraison, stationnements temporaires...). Il accompagne également l'émergence de solutions pour la logistique du dernier kilomètre : consignes urbaines, points-relais.... Enfin, le SCOT entend favoriser les installations logistiques adaptées aux producteurs, aux artisans et aux distributeurs locaux.

Ainsi, il visera à limiter l'étalement logistique, en encadrant l'implantation de nouvelles plateformes et entrepôts pour éviter la consommation excessive de foncier agricole ou naturel. Une attention particulière est portée à la préservation du cadre de vie, par la maîtrise des nuisances générées par les flux (bruit, pollution, trafic), et l'encouragement à des solutions logistiques plus sobres : mutualisation des trajets, report modal...

3.2 DIVERSIFIER L'ECONOMIE

Le territoire du Sud Gard accueille des populations nouvelles, générant des besoins accrus en emplois dits "présentiels" (commerces, services, santé, éducation, culture, administration). Toutefois, pour ne pas dépendre uniquement de ce moteur résidentiel, le SCOT réaffirme une ambition claire : structurer une économie locale fondée sur une activité productive renouvelée.

Cela conduit le territoire à s'engager pleinement dans la diversification de son économie, en travaillant sur la modernisation des activités présentielle, tout en consolidant les activités de la sphère productive. Cette diversification de l'économie repose sur plusieurs leviers complémentaires :

- > Le soutien aux filières d'avenir et à une économie locale et résiliente,
- > L'innovation
- > La recherche

Cette stratégie se décline autour de quatre axes structurants.

3.2.1 TROUVER UN EQUILIBRE ENTRE ECONOMIE RESIDENTIELLE (DU QUOTIDIEN) ET ECONOMIE PRODUCTIVE (DE POINTE)

Le territoire est empreint d'une économie résidentielle forte, fondée sur le poids important des secteurs de services à la population. Conscients de cet atout, les élus souhaitent maintenir ce pan de l'économie, indispensable au cadre de vie et répondant aux besoins de la population. Pour autant, le territoire doit permettre de répondre aux besoins en matière d'emplois, de créer de la valeur ajoutée et de rayonner au-delà de son propre territoire. C'est l'équilibre entre les deux qui permettra au territoire d'être attractif, dynamique et reconnu.

Les élus ont fait le choix de ne pas opposer ces deux logiques, mais au contraire de les articuler. A ce titre, ils aspirent à impulser une réelle synergie entre économie résidentielle et productive, à favoriser les liens entre les deux sphères par le soutien aux filières d'excellence et la montée en gamme de certains services. L'articulation entre économie de proximité et économie productive contribuera à la création d'emplois diversifiés à différentes échelles.

3.2.2 RENFORCER L'ECONOMIE PRODUCTIVE EN SOUTENANT LES FILIERES D'AVENIR

Le développement des activités productives constitue une priorité stratégique pour le SCoT du Sud Gard. Dans cette optique, les élus ont fait le choix de promouvoir les filières porteuses et d'avenir, en s'appuyant sur les atouts du territoire et en accompagnant les mutations économiques en cours. Plusieurs domaines d'activités stratégiques sont concernés.

En lien avec l'importance du poids traditionnel de l'agriculture, le territoire se caractérise par une industrie agroalimentaire dynamique et innovante. Le SCOT ambitionne de valoriser l'agriculture comme une activité productive à part entière, en soutenant la filière agro-alimentaire locale et l'agro-transformation. Pour concrétiser cette ambition, le site du Marché Gare doit pouvoir répondre à la valorisation productive et commerciale des productions locales. Conscients de la richesse des appellations locales, le SCoT propose de faire de celles-ci un levier majeur d'une politique de marketing territorial contribuant ainsi à donner une image nationale de la filière.

Dans le prolongement de cette dynamique, la transition écologique constitue un autre levier majeur. Riche en ressources naturelles, le SCOT Sud Gard ambitionne de consolider la filière verte. Pour atteindre cette ambition, l'objectif est de créer des emplois dans le domaine des énergies renouvelables, par l'implantation d'entreprises de maintenance et d'installation, de producteurs et exploitants d'énergies renouvelables, de bureaux d'études et d'ingénierie. Le domaine de la santé est également porteur, à travers le développement des biotechnologies vertes et les clean tech.

Par ailleurs, le SCOT vise également à se positionner sur l'intensification de l'industrie manufacturière, qui représente également un potentiel déjà bien implanté. Sur le Sud Gard, de nombreuses PME et TPE sont actives dans la métallurgie, la mécanique, la plasturgie, la chaudronnerie, la fabrication électronique, qui sert également le secteur aéronautique. Dans la perspective de développer cette filière, la ZAC Mitra et la future zone aéroportuaire à Saint-Gilles regroupent les secteurs clés, avec de l'aéronautique et de la petite industrie. Ce projet illustre également l'ambition de développer les filières « Risques aéronautique et sécurité civile », porteuses pour le territoire.

Enfin, le numérique s'impose comme une filière transversale, structurante pour l'économie de demain. Filière porteuse, elle génère de nouveaux métiers, attire principalement les jeunes entrepreneurs et crée des emplois qualifiés. Ce pan de l'économie modifie l'ensemble des secteurs d'activités.

Le SCOT ambitionne de faire émerger la filière de l'économie numérique génératrice d'activités nouvelles. Dans les usages, le développement de cette filière s'accompagnera de l'essor du télétravail, du commerce connecté, de l'intelligence artificielle. Elle constitue ainsi un levier essentiel pour moderniser les entreprises locales et attirer des entrepreneurs.

3.2.3 ENCOURAGER LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT LOCALE ET DEVELOPPER LES POLES D'EXCELLENCE

Contrairement aux dynamiques observées dans certains territoires voisins, le Sud Gard enregistre une progression de l'emploi dans les métiers de la recherche et de la conception. **Pour permettre l'innovation dans l'économie, le SCOT vise à développer le secteur de la recherche & développement et les pôles d'excellence.** Ce secteur joue un rôle clé dans l'essor de l'économie productive, en agissant comme levier d'innovation, de compétitivité et de création de valeur. Le projet Cap Gallargues positionné sur le secteur de la santé et du bien-être illustre cette ambition.

Pour s'inscrire dans la dynamique de développement de pôles d'excellence, il s'agira également d'intensifier les partenariats avec l'enseignement supérieur, la recherche et développer l'offre de formation, en lien avec les filières cibles, en coopérant avec les entreprises, les laboratoires et les universités pour favoriser les montées en compétences. La création de tiers-lieux d'innovation ou de clusters pourrait être des outils complémentaires pour booster l'innovation, les coopérations et la compétitivité.

3.2.4 SOUTENIR UNE ECONOMIE LOCALE RESILIENTE ET DURABLE

En soutenant l'économie locale, les flux économiques restent davantage ancrés sur le territoire : les revenus générés sont réinjectés dans d'autres activités locales (commerces, artisanat, services...). Cette dynamique renforce les convergences entre filières.

Dans cette logique, afin de diversifier l'économie locale et soutenir une économie locale résiliente et durable, **le SCOT a l'ambition de favoriser les circuits courts et l'économie de proximité, en réduisant la dépendance aux flux économiques extérieurs.** Cet objectif se manifeste par un soutien à l'agriculture locale et au développement des filières courtes. Le territoire encourage le développement de tiers- lieux économiques et d'entrepôts de stockage alimentaires.

Dans une perspective de long terme, le SCOT s'engage également dans le développement d'une économie circulaire sur le territoire. Pour ce faire, le projet de territoire encourage la valorisation des déchets, le recyclage, le réemploi, mais aussi l'éco-conception, en incitant les entreprises à intégrer les enjeux environnementaux dès la conception des produits ou services. Ces dynamiques permettent non seulement de réduire les impacts environnementaux, mais aussi de créer de nouvelles activités et emplois locaux.

3.3 FAIRE EVOLUER LE MODELE COMMERCIAL

Le commerce constitue un levier économique majeur pour le territoire. Génératrices d'emplois et de services, les surfaces commerciales jouent un rôle différencié selon leur taille, leur implantation et localisation. Les grandes surfaces commerciales souvent en périphérie font l'objet d'une forte fréquentation par les consommateurs, tandis que les commerces des centres assurent une offre de proximité complémentaire et sont situés au cœur des tissus urbains.

Sur le SCOT du Sud Gard, l'ensemble des communes est doté de surfaces commerciales. Toutefois, l'offre, dominée par les grandes et moyennes surfaces est fortement localisée en entrées de ville et le long des axes routiers. Neuf centralités se démarquent en matière de concentration de ces implantations : le cœur d'agglomération de Nîmes métropole, Sommières, Beaucaire, Vauvert et Saint-Gilles, le Grau du Roi et Aigues Mortes, La Calmette et Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Face à une sur représentation des grandes et moyennes surfaces implantées majoritairement en périphérie des villes, le SCOT affirme son ambition de faire évoluer le modèle commercial, par un rééquilibrage de l'offre au profit des centralités. Cette ambition est couplée avec l'objectif de structurer une logistique territoriale performante, qui répond aux nouvelles attentes des consommateurs : qualité des produits et empreinte carbone.

3.3.1 REEQUILIBRER L'OFFRE COMMERCIALE AU PROFIT DES CENTRES URBAINS

Le territoire porte une ambition forte de transformation de son modèle commercial, historiquement structuré par le développement de grandes et moyennes surfaces en périphérie des agglomérations, le long des axes routiers et dans les entrées de ville.

Face à ces constats, les élus se sont positionnés sur une stratégie de rééquilibrage de l'offre commerciale, fondée sur un recentrage des implantations au profit des centralités urbaines. **Le SCOT Sud Gard poursuit ainsi l'objectif de fixer des critères de localisation préférentiels des commerces, en consolidant les centralités urbaines :** centres-villes, centres-bourgs et pôles structurants comme socles du maillage commercial. Ces centralités constituent les localisations préférentielles pour toute nouvelle implantation commerciale.

En cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, **le SCOT s'engage à maîtriser l'urbanisation commerciale périphérique**, à encadrer strictement l'extension de l'urbanisation commerciale pour stopper le phénomène de conurbation à l'œuvre notamment entre Calvisson et Caveirac, préserver l'identité des communes et soigner les entrées de ville. En l'absence de possibilités offertes dans les espaces urbanisés existants, le développement en extension, et les nouvelles implantations, en particulier des grandes et moyennes surfaces, devra être encadré et répondre aux enjeux d'aménagement qualitatifs, de transition écologique et énergétique.

Ainsi, le SCOT donne la priorité à la densification et à la requalification des zones commerciales existantes. Il encourage la mutation de ces zones.

La performance logistique est un levier indispensable pour accompagner l'évolution du modèle commercial du territoire. Le SCOT ambitionne d'articuler le développement commercial à une organisation logistique plus efficiente et mieux intégrée aux centralités urbaines. L'objectif est de répondre aux besoins des commerces tout en limitant les impacts négatifs des flux de marchandises.

3.3.2 PRESERVER LA FONCTION COMMERCIALE DES CENTRES

Les élus du SCOT ambitionnent clairement de préserver, consolider et revitaliser la fonction commerciale des centres, en garantissant des conditions favorables au développement d'un commerce de qualité, diversifié et accessible. Dans cet objectif, le SCOT encourage la reconversion de locaux vacants en commerces, promeut l'implantation de commerces multiservices et l'intégration de la prise en compte des besoins commerciaux dans les projets d'aménagement et/ou de revitalisation. Le renforcement de l'accessibilité multimodale : marche, vélo, transports en commun, constitue également un réel levier de préservation de la fonction commerciale des centres. Le SCOT invite les collectivités à se doter de stratégies locales de redynamisation commerciale, s'appuyant sur la valorisation du bâti existant, la mixité fonctionnelle, la qualité des espaces publics et l'accessibilité piétonne.

3.3.3 AMENAGER DES ZONES COMMERCIALES QUALITATIVES

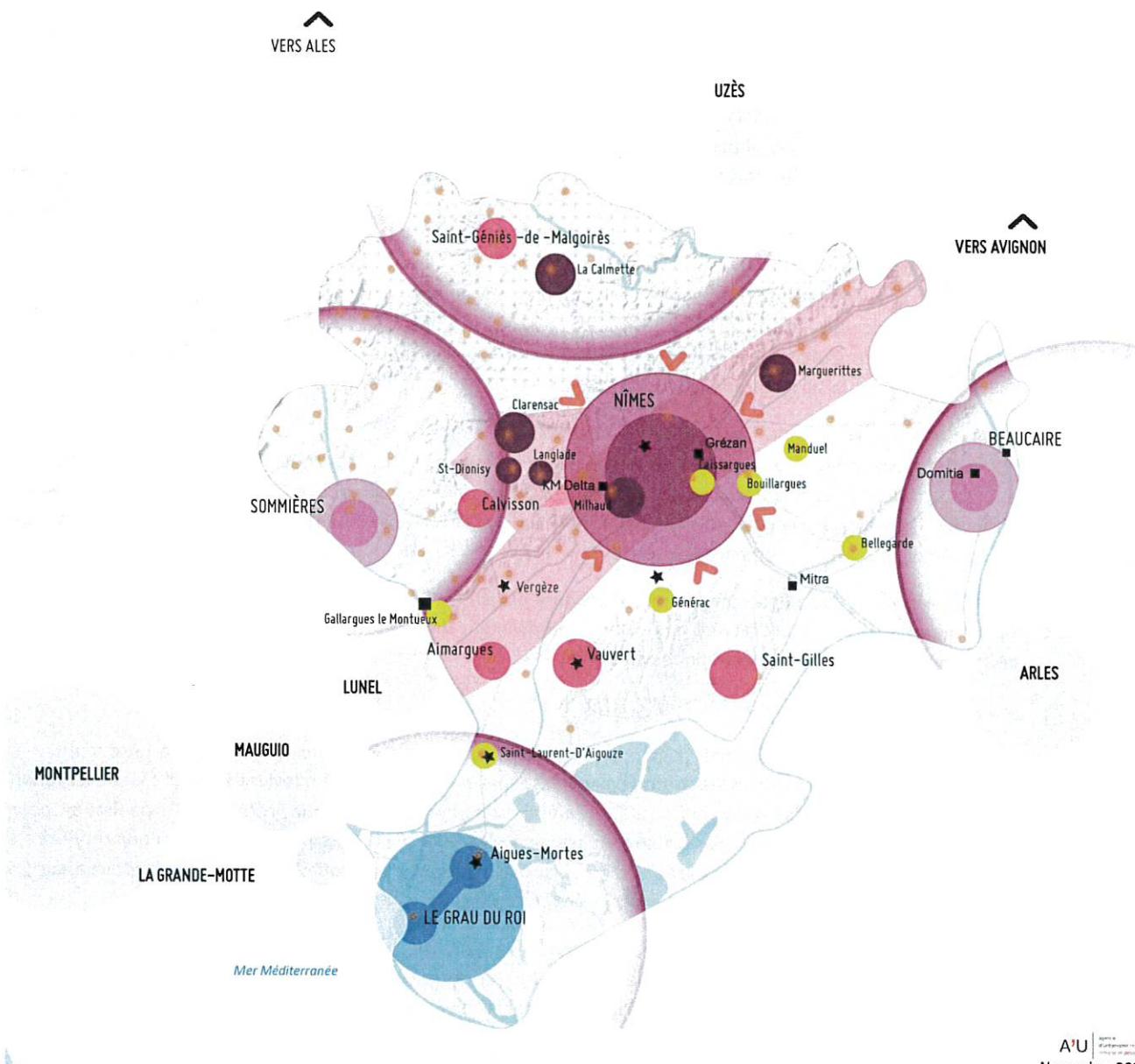
Pour améliorer le cadre de vie des usagers, il est important pour les élus que les zones commerciales existantes et à venir soient fonctionnelles, au service de la sobriété foncière et de la transition énergétique.

Le SCOT promeut un aménagement qualitatif de ces zones, par :

- La réduction de l'imperméabilisation des sols et/ou la désimperméabilisation
- L'intégration de continuités écologiques et espaces de nature
- La rénovation des bâtiments en performance énergétique efficiente
- La mise en place de dispositifs d'énergies renouvelables
- La mise en place de dispositifs modernes de gestion des eaux pluviales
- La préservation des paysages

Ces zones devront évoluer vers des formes urbaines plus compactes, mieux intégrées dans les tissus urbains existants en offrant une mixité fonctionnelle plus importante, connectées aux réseaux de mobilité, et compatibles avec les ambitions de transition énergétique.

Carte 7 Faire évoluer le modèle commercial



Maîtriser l'implantation commerciale

- ◆ Limiter l'implantation de nouvelles grandes surfaces
- ◆ Porte d'entrée commerciale à contenir

Préserver la fonction commerciale des centres

- ◆ Dynamiser l'offre en centres urbains

Conforter l'armature commerciale

- Offre structurante
- Offre d'équilibre
- Offre «support» d'équilibre
- Offre «support» d'agglomération
- Offre «support» de littoral
- Offre de proximité

Structurer une logistique performante

- Adosser l'offre aux réseaux de transport
- ★ Intermodalité à encourager (fret...)
- ◆ Développer le commerce connecté

Rayonnement extérieur à pérenniser

3.4 DYNAMISER L'AGRICULTURE

L'agriculture est un élément clé du paysage, de l'identité et de l'économie du SCOT Sud Gard. Avec près de 11000 actifs agricoles et 50% d'espaces agricoles sur le territoire, le SCOT Sud Gard regroupe les principaux bassins agricoles gardois, tels que :

- > La plaine de la Vaunage et du Vidourle (Nîmes – Sommières – Lunel), marquée par la polyculture, la viticulture, l'arboriculture et le maraîchage
- > La vallée du Rhône (Bagnols – sur – Cèze – Beaucaire – Remoulins), marquée par la viticulture AOC, les céréales et les fruits et légumes
- > Les garrigues (entre Nîmes et Uzès), marquées par l'élevage, la viticulture, l'oléiculture et les plantes aromatiques
- > Le Vistre et les Costières (Vauvert – Beauvoisin – Manduel – Bellegarde), marquées par le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture
- > La Petite Camargue (Aigues-Mortes, Vauvert, Saint-Laurent-d'Aigouze), marquée par la riziculture, l'élevage, la saliculture et la viticulture.

Composante essentielle de l'identité et de l'économie du Sud Gard, l'agriculture structure les dynamiques rurales, et participe à la souveraineté alimentaire locale. Pourtant, l'activité agricole fait face à de nombreuses menaces : recul du foncier cultivable, pression urbaine, morcellement parcellaire, vieillissement des agriculteurs, difficultés d'installation, impacts du changement climatique. Le territoire doit faire face à l'enjeu de préservation du potentiel agricole, bien commun du territoire.

Le SCOT affirme sa volonté de soutenir une agriculture durable et de renforcer le rôle structurant de l'agriculture. Ce soutien passe par la préservation du foncier, la diversification des activités, le développement de circuits courts et l'appui aux filières halieutiques du littoral.

3.4.1 MAINTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le maintien de l'activité agricole passe par la protection durable du foncier agricole. La lutte contre la consommation de ses espaces et le confortement des espaces urbanisés est un levier essentiel à la préservation des terres nécessaires à la production. Le SCOT réaffirme son objectif de limiter la pression de l'urbanisation pour sécuriser l'activité et de préserver les continuités agricoles pour éviter les fragmentations. Pour répondre à l'enjeu de préservation des terres agricoles au regard des projets photovoltaïques, le SCoT s'appuiera sur les préconisations du document cadre porté par la Chambre d'Agriculture du Gard.

Pour assurer la pérennité de l'activité, le renouvellement des générations est indispensable. Les élus ambitionnent de favoriser l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations, en renforçant la coopération avec les acteurs du monde agricole. La mobilisation du foncier public ou sous-utilisé est un outil à envisager pour contribuer au maintien de l'activité. Les projets agricoles collectifs ou innovants sont encouragés.

Le SCOT souhaite faciliter l'évolution des bâtiments agricoles (abris, hangars, transformation), en permettant leur modernisation et maintenir leur adaptation aux évolutions de l'agriculture, et en permettant la réalisation d'aménagements et d'infrastructures nécessaires au développement de la filière.

Pour maintenir l'activité, le SCOT promeut une agriculture durable et plus ancrée localement. Il soutient les dynamiques de coopération entre producteurs, collectivités et consommateurs. Il encourage la mise en place de débouchés locaux (restauration collective, marchés, points de vente collectifs...), et l'intégration des espaces agricoles dans les projets d'aménagement (agriculture urbaine).

Face à la crise viticole et aux nombreux arrachages de vigne, l'objectif est de s'assurer du maintien de l'usage agricole de ces espaces et à penser les nouvelles cultures qui remplaceront en partie les parcelles de vignes.

3.4.2 RECONQUERIR LES FRICHES AGRICOLES

La reconquête des friches est un levier essentiel pour la dynamisation de l'activité, son maintien et son développement. Ces friches peuvent résulter de l'abandon progressif de certaines exploitations, du morcellement foncier, du manque de succession agricole, ou encore de difficultés économiques ou d'accès à l'eau. Pour relancer une agriculture de proximité, permettre l'installation de jeunes agriculteurs et optimiser l'usage du foncier agricole existant, le SCOT encourage dans un premier temps au repérage et à la caractérisation des friches agricoles, puis à la mise en place d'outils fonciers pour réactiver leurs usages. Il s'agira également de prendre en compte la biodiversité au sein de ces espaces.

3.4.3 DIVERSIFIER L'ACTIVITE AGRICOLE

Le SCOT encourage la diversification des productions agricoles. Dans cet objectif, il s'agit de développer des cultures à forte valeur ajoutée, telles que le maraîchage, les plantes aromatiques ou l'oléiculture, de soutenir les productions spécifiques au territoire, telles que les produits salins, la riziculture, la vigne de qualité et l'élevage, qui font l'objet de labellisations. Enfin, la diversification passe par le soutien à l'agriculture biologique et agro écologique, notamment la permaculture, vecteurs d'innovation et de valorisation.

L'émergence de nouvelles activités agricoles, liées aux activités complémentaires à la production, œuvrent également à la diversification de l'agriculture, notamment les activités de transformation à la ferme, la vente directe et l'agro tourisme.

Face au changement climatique, les élus souhaitent une adaptation des cultures afin qu'elles soient plus adaptées au climat local et moins gourmandes en eau, tout en garantissant leur viabilité économique pour les producteurs (existence de filières structurées et rémunératrices).

3.4.4 SOUTENIR LES ACTIVITES HALIEUTIQUES ET VALORISER LES RESSOURCES MARINES DU TERRITOIRE

Le littoral du Sud Gard constitue un atout majeur pour l'économie locale, à la croisée d'enjeux alimentaires, patrimoniaux et environnementaux. Les activités de pêche portées principalement depuis le port de pêche du Grau-du-Roi—premier port de pêche au chalut de Méditerranée française—and les infrastructures portuaires d'Aigues-Mortes, constituent un enjeu fort pour l'économie littorale.

Dans la continuité des actions entreprises en la matière, le SCOT s'engage à préserver et à renforcer les activités halieutiques sur le littoral du Sud Gard. Les élus souhaitent accompagner leur maintien, leur modernisation et leur transmission.

Dans un contexte de pressions environnementales, de changements climatiques et de concurrence des usages littoraux, le SCOT affirme sa volonté de soutenir durablement les filières et d'accompagner l'adaptation des pratiques en matière de pêche durable et respectueuse des écosystèmes. En lien avec le tourisme, le SCOT promeut une articulation des activités de pêche avec les enjeux de tourisme responsable.

Le SCOT soutient également la modernisation des infrastructures portuaires halieutiques, dans l'objectif de conforter l'économie liée aux métiers de la mer, de valoriser localement les produits, en soutenant les filières courtes.

Le soutien à la formation, à la transmission des savoir-faire et à l'installation de jeunes professionnels est également un enjeu central pour garantir la pérennité de ces activités dans une logique de développement durable et de résilience littorale.

3.5 DEVELOPPER LE TOURISME DURABLE

Le tourisme participe pleinement au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Ce secteur est l'un des piliers économiques du Sud Gard. En raison de sa proximité avec la mer et des pôles touristiques majeurs, le territoire du SCOT bénéficie d'une diversité de paysages et d'une richesse patrimoniale qui constituent autant de facteurs de rayonnement et d'attractivité.

Si le tourisme constitue un pilier de l'économie locale, il induit aussi des pressions sur les ressources, les milieux naturels et les mobilités. Dans un contexte de changement climatique, de saisonnalité marquée, et d'attentes nouvelles des visiteurs, le territoire est appelé à faire évoluer son modèle touristique vers une approche plus durable, plus équilibrée et mieux intégrée aux réalités locales.

Dans ce contexte, **les élus du territoire ont réaffirmé leur volonté de développer un tourisme durable**, à la fois respectueux des ressources, porteur de retombées économiques locales et basé sur une offre diversifiée. L'ensemble des objectifs poursuivis conduiront à coordonner une attractivité touristique globale. Plusieurs axes structurants illustrent cette volonté.

3.5.1 CONFORTER LES DESTINATIONS TOURISTIQUES ET EN DEVELOPPER DE NOUVELLES

Conscients de la richesse de leur patrimoine, les élus ont réaffirmé leur attachement à la valorisation des destinations emblématiques, qui contribuent au rayonnement du territoire bien au-delà de ses limites. Il s'agit :

- De la destination autour de Nîmes, avec une accroche sur le secteur du Pont du Gard, sur le thème de la romanité. L'inscription de la Maison carrée au patrimoine mondial de l'Unesco œuvre en ce sens et légitime cette ambition.
- De la destination de la Camargue, qui se construit sur trois départements, et qui s'appuie sur les sites structurants tels que la station du Grau du Roi/Port Camargue, Aigues-Mortes.

Le SCOT porte ainsi l'ambition de conforter et développer ces deux piliers de destination touristique.

Dans un souci d'équilibre territorial, les élus ont fait le choix de favoriser l'émergence de nouvelles destinations. L'objectif ici est d'ériger en destinations relais les sites moins connus ou fréquentés du territoire mais tout aussi incontournables, tels que l'abbatiale de Saint-Gilles, le château de Sommières ou les tunnels de Sernhac, la tour Carbonnière de Saint-Laurent-d'Aigouze, l'abbaye de Saint-Roman à Beaucaire....., en lien avec les paysages de garrigue, les villages de caractère, les espaces naturels ou encore remarquables.

Ces destinations pourront également s'appuyer sur les savoir-faire locaux, les manifestations culturelles et les spécialités culinaires du territoire – telles que la fougasse d'Aigues-Mortes, les vins des Costières ou l'huile d'olive de la Vaunage – pour renforcer l'attractivité et l'identité du Sud Gard.

Par ailleurs, le territoire bénéficie de la reconnaissance de deux Grands Sites Occitanie (GSO), supports majeurs de la stratégie régionale d'attractivité touristique :

- Le GSO "Aigues-Mortes – Camargue Gardoise", auquel est rattachée la commune de Saint-Gilles,
- Le GSO "Sommières – entre Vidourle et garrigue".

Le SCoT encourage le maintien et la valorisation de ces Grands Sites, dont la notoriété et la dynamique partenariale constituent un levier de rayonnement pour l'ensemble du territoire.

Le patrimoine local et vernaculaire fait partie intégrante du caractère identitaire du territoire. Il témoigne de l'histoire des lieux, des savoir-faire traditionnels et des formes d'habitat qui façonnent les paysages du Sud Gard. Dans ce cadre, les élus souhaitent valoriser et protéger ce petit patrimoine, qu'il s'agisse de capitelles, de mazets, de moulins, de fours, de murs en pierre sèche ou de ferrades, autant d'éléments qui participent à la singularité du cadre de vie.

La reconnaissance et le rayonnement plus local de ces sites engendrera également une déconcentration de la pression touristique et une valorisation de l'ensemble du territoire, bénéfiques pour renforcer les retombées locales.

L'importance du rééquilibrage et la connexion de l'offre touristique emblématique avec les sites diffus est recherchée par les élus. Il s'agit de :

- > S'appuyer sur les grandes voies et les axes majeurs pour permettre le développement de liaisons inter sites au sein et vers l'extérieur du territoire, notamment les grands itinéraires de randonnées. La préservation et la fonction d'appui des itinéraires plus locaux est également recherchée.
- > De tirer profit de la liaison ferroviaire Nîmes/Le Grau du Roi
- > De poursuivre les actions engagées sur l'axe fluvial, dans la démarche de ports en réseaux
- > D'enrichir l'offre multimodale dans les villes, autour de sites stratégiques, tels que l'aéroport et la gare LGV
- > De gérer et encadrer les mobilités touristiques liées à la surfréquentation, notamment sur le littoral.

3.5.2 DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE

Les élus du territoire ont exprimé leur volonté de conforter un tourisme plus équilibré, mieux réparti dans le temps, dans une logique de tourisme 4 saisons, et dans l'espace, en cohérence avec les valeurs locales et les ressources disponibles. L'ambition est également de maîtriser le tourisme de masse. Pour répondre à ces enjeux, la diversification de l'offre touristique constitue un levier stratégique.

A ce titre, le SCOT encourage le développement de plusieurs formes de tourisme. Plusieurs pistes sont ainsi proposées. Pour renforcer le lien entre agriculture et tourisme, les élus souhaitent valoriser les savoir-faire et les produits du terroir en développant l'agro-tourisme. Dans la continuité des efforts entrepris sur le territoire, la structuration d'un tourisme de bouche et d'une offre gastronomique représente une opportunité forte. Cette ambition peut se concrétiser par la mise en œuvre de circuits thématiques (route des vins, du sel, du riz). Le tourisme nocturne repose sur le déploiement d'activités touristiques pratiquées après la tombée de la nuit. C'est un champ en plein essor qui valorise la ville ou le territoire "après le jour", en jouant sur l'ambiance, la lumière, la fraîcheur, la culture, la fête ou la contemplation. Cette forme de tourisme constitue une opportunité pour le territoire.

D'autres filières touristiques sont également porteuses, notamment l'éco-tourisme, qui valorise les espaces naturels remarquables du territoire et les activités de plein air à faible impact.

3.5.3 COMPLÉTER L'OFFRE EN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

L'évolution des capacités d'hébergement et sa montée en gamme contribue à l'attractivité touristique du territoire. Pour répondre aux attentes touristiques en matière d'hébergement et répondre au souhait des élus de s'inscrire dans le développement d'un tourisme durable, le SCOT encourage le développement d'une offre diversifiée et de qualité, qui intègre des impératifs de sobriété foncière et énergétique. Ainsi, il s'agit de renouveler et de monter en gamme l'existant, en accompagnant l'évolution du parc d'hébergement touristique, notamment sur l'hôtellerie de plein air.

Le fait de compléter l'offre en hébergement touristique doit s'inscrire dans un contexte de ressource en eau contraint. Les épisodes de sécheresse récurrents imposent de penser des formes d'hébergement plus sobres et résiliences, intégrant la gestion raisonnée de l'eau, l'optimisation des réseaux, et la valorisation des solutions alternatives (réutilisation, récupération, végétation adaptée, etc.). Le SCOT encourage ainsi les acteurs publics et privés du tourisme à concevoir des projets exemplaires sur le plan environnemental, en cohérence avec les objectifs du Plan de gestion de la ressource en eau et des SAGE en vigueur. Cette approche vise à concilier attractivité touristique et préservation durable des ressources naturelles, garantes de la qualité paysagère et du cadre de vie du territoire.

Hors littoral, il est recherché la création d'hébergements légers et réversibles, par l'essor de nouveaux types d'hébergements, présentant des formes alternatives, de type éco-gîtes, hébergements insolites, accueil à la

ferme. Le développement d'une offre de logements temporaires dans le bâti existant est un outil intéressant pour réinvestir le bâti existant et limiter la consommation d'espace liée aux hébergements touristiques.

Pour donner suite à l'édification du Palais des Congrès, les élus souhaitent également compléter l'offre d'hébergement pour le tourisme d'affaires, par le développement d'hôtellerie de luxe et haut de gamme sur les destinations relais.

3.5.4 SOUTENIR LE TOURISME FLUVIAL

Traversé par le Rhône, le canal du Rhône à Sète, du Vidourle et de Canaux secondaires, le territoire dispose d'un potentiel de développement du tourisme fluvial et nautique encore sous-exploité. Les élus ont identifié le soutien au tourisme fluvial comme un axe stratégique, en continuité des réflexions engagées lors de l'évolution des précédents SCOT. La réaffirmation de cette ambition passe par :

- La valorisation des infrastructures existantes, notamment les ports de plaisance de Beaucaire, Bellegarde, Vallabregues, Saint-Gilles, Vauvert (Gallician),
- La création d'un port fluvial de plaisance à Fourques, la valorisation des voies vertes en bord de canal et leur mise en réseau avec les pôles touristiques du territoire.

Le développement des pratiques et des usages liés à la voie de l'eau est une stratégie à développer. Le soutien au tourisme fluvial passe aussi par l'amélioration des conditions d'accueil des plaisanciers et la valorisation des paysages et du patrimoine lié à l'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

3.5.5 MAITRISER LE TOURISME BALNEAIRE

Les élus du territoire ont souhaité apporter une attention particulière au tourisme balnéaire, très marqué dans le Sud du territoire, autour du Grau du Roi et des plages du littoral. Ce tourisme très présent en été génère des retombées économiques majeures, mais exerce une pression sur les ressources, les milieux et les infrastructures pendant les pics de fréquentation.

Dans un contexte de recul du trait de côte et d'accrétion, de risques de submersion marine et de fragilité des milieux littoraux (zones humides, dunes, espaces lagunaires), le SCOT affirme la nécessité d'encadrer et d'adapter le tourisme balnéaire, dans une perspective de résilience et de transition.

Les leviers qui servent cette ambition reposent sur la sensibilisation des visiteurs aux enjeux de la résilience du littoral et de la préservation des milieux marins, la préservation des équilibres écologiques et paysagers, en limitant les nouvelles implantations en zone littorale sensible et la régulation de la fréquentation estivale pour éviter les effets de saturation.

Le SCOT encourage une approche globale du tourisme littoral, en lien avec les communes limitrophes (la Grande Motte), et les porteurs de stratégies locales de gestion du trait de côte.

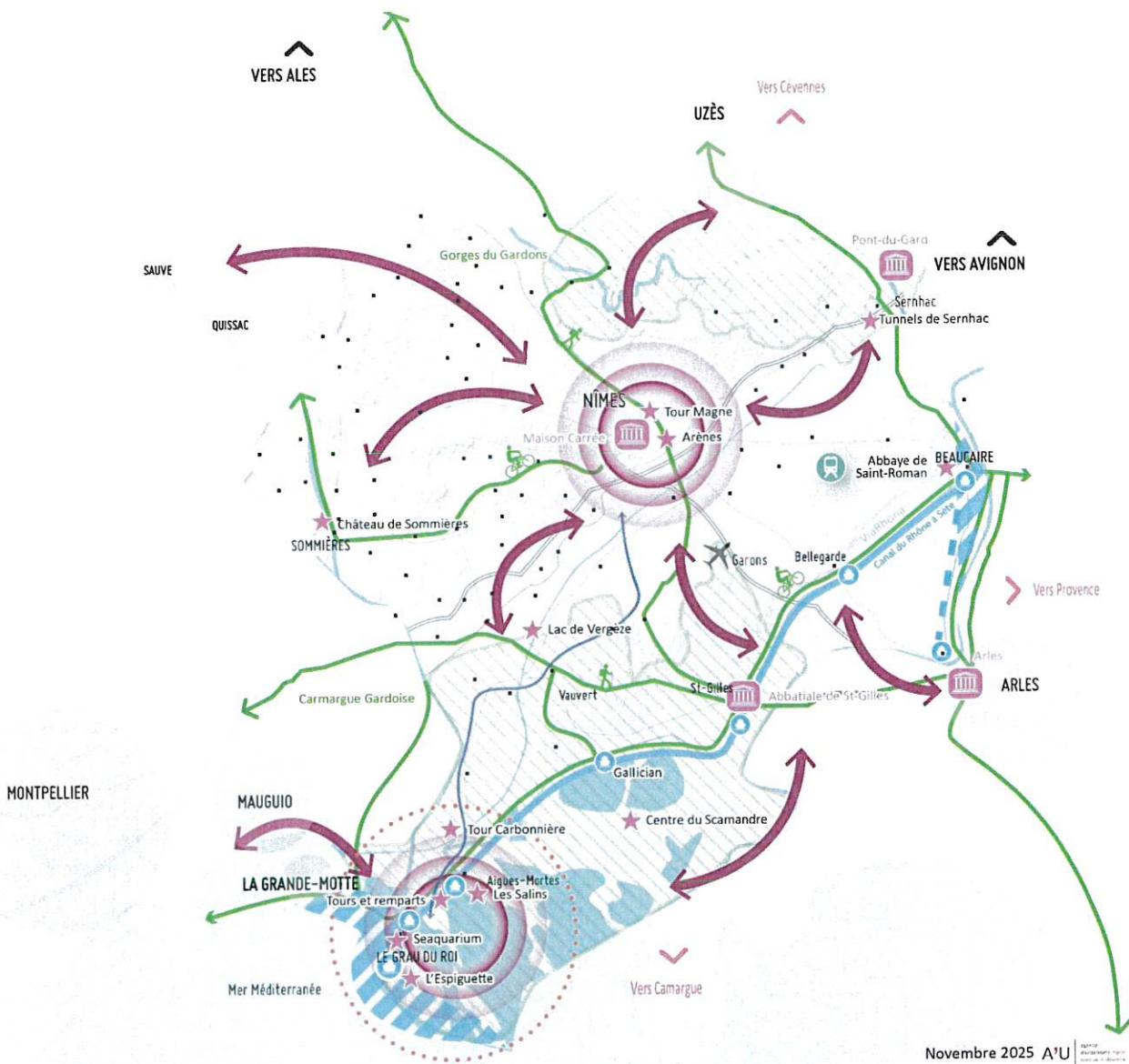
3.5.6 PORTER LE TOURISME LOCAL ITINÉRANT

Les élus ont souhaité faire du tourisme itinérant un pilier de la stratégie touristique du SCOT. Le territoire se prête particulièrement à ces pratiques : randonnées, vélo, itinérance équestre, circuits patrimoniaux. On peut citer à cet effet la Via Domitia, le chemin de la Régordane, la Via Rhôna mais aussi le chemin des Huguenots, qui passe par Sommières, Vauvert et s'achève au Grau du Roi.

Le SCOT soutient ainsi le développement et l'interconnexion des itinéraires (voies vertes, chemins de grande randonnée, routes thématiques...), l'amélioration de la signalétique, ainsi que la création d'infrastructures d'accueil adaptées (aires d'étape, hébergements simples, points de ravitaillement...).

Les liens entre itinérance et économie locale, en valorisant les commerces, les producteurs et les lieux culturels situés sur les itinéraires sont encouragés. Le tourisme itinérant est vecteur de l'attractivité des communes rurales, de la valorisation des paysages, et de la diffusion des retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

Carte 8 Développer le tourisme durable



Conforter les destinations touristiques



Conforter les grandes destinations



Aéroport



Gare TGV



Liaison Nîmes / le Grau du Roi

Prendre appui sur les sites emblématiques



Destinations à valoriser/conforter



Patrimoine Mondial de l'Unesco



Grands Sites Occitanie /

Opération Grand Site

Soutenir le tourisme fluvial



Valoriser les infrastructures existantes ou en projet



Réseau de ports à renforcer / à créer



Activités aquatiques et de plaisance à conforter



Maîtriser le tourisme balnéaire



Encadrer les mobilités touristiques

Porter le tourisme local itinérant



Valoriser les itinéraires cyclables



Valoriser les itinéraires de randonnée



Renforcer les interconnexions

Diffuser le tourisme



Connexions à créer / à conforter

Carte 1 L'armature territoriale à horizon 2040	12
Carte 2 Préserver et restaurer les espaces agricoles, naturels et humides	20
Carte 3 Valoriser les paysages comme vecteurs d'identité et de résilience	23
Carte 4 Articuler le développement urbain avec les dynamiques de mobilité et offrir des équipements et services accessibles à tous	39
Carte 5 Faciliter la mobilité à différentes échelles	40
Carte 6 Affirmer le rôle économique du SCOT Sud Gard	49
Carte 7 Faire évoluer le modèle commercial.....	55
Carte 8 Développer le tourisme durable.....	62

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 030-253003297-20251124-2025_11_24_02D-DE

Berger
Levrault

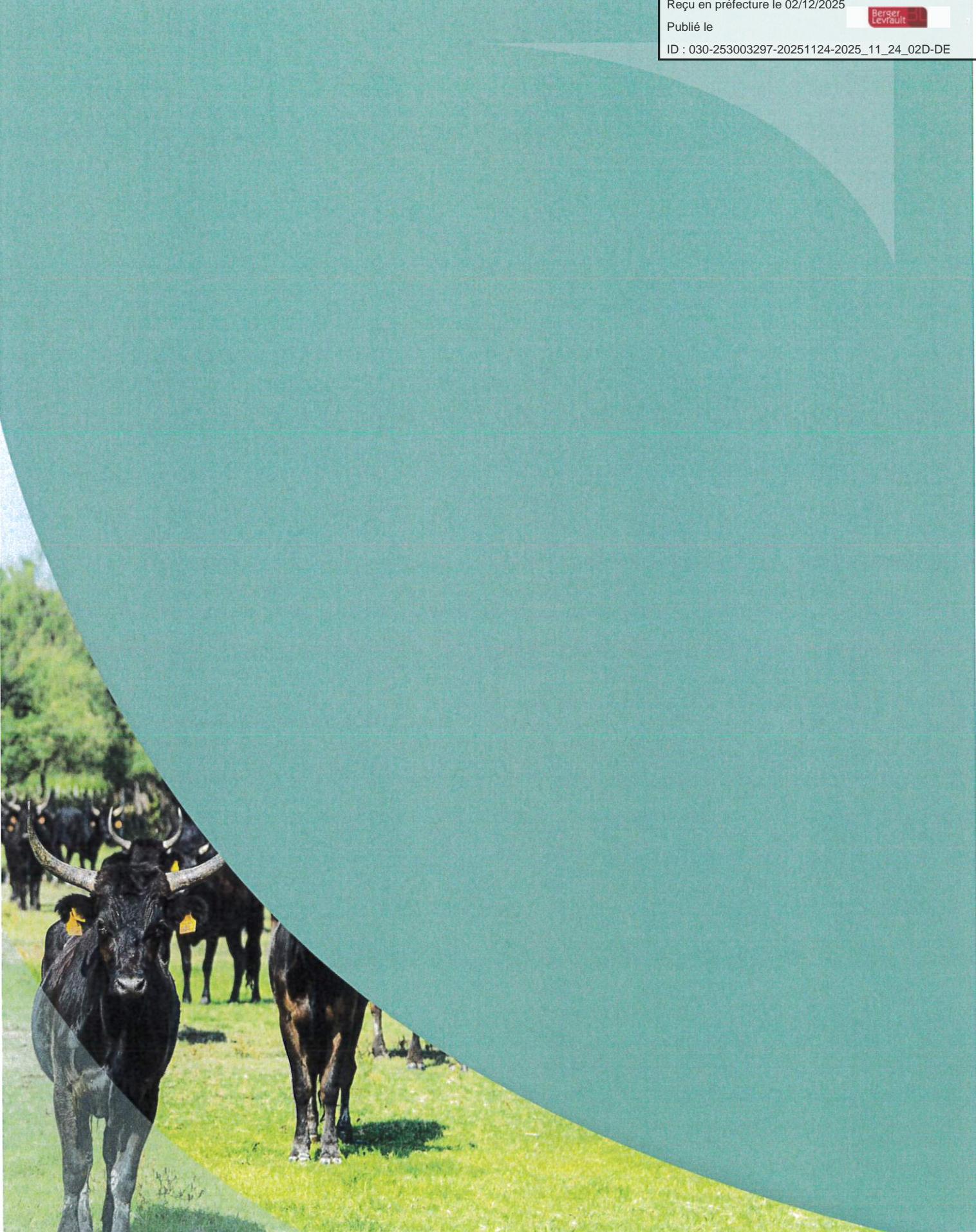
Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 030-253003297-20251124-2025_11_24_02D-DE

Berger
Levrault



SCoT
SUD GARD

Crédits photos : SCoT Sud Gard

A'U | agence
d'urbanisme région
nîmoise et alésienne